

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 9 février 2015**

**I - Pôle Administration générale**

*Juridique, Marchés Publics*

- 1.1 - Délégation de service public simplifiée pour l'enlèvement, le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur y compris les poids lourds de plus de 3,5 tonnes, les deux-roues, les bicyclettes, en infraction ou accidentés sur le territoire de la Commune de La Garenne-Colombes
- 1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de fournitures, de matériels scolaires, pédagogiques et éducatifs pour la Commune de La Garenne-Colombes
- 1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière foncière pour la ZAC des Champs-Philippe
- 1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres restreint relatif à l'entretien, la maintenance des installations de vidéosurveillance, des alarmes anti-intrusion et de contrôle d'accès des bâtiments communaux
- 1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé en procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien dans divers bâtiments communaux
- 1.6 - Désignation des membres du jury pour le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de l'espace public à La Garenne-Colombes

*Secrétariat général*

- 1.7 - Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG) et désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

**II - Pôle Ressources**

*Finances*

- 2.1 - Rapport commun :
  - Vote du BP Ville
  - Reprise anticipée du résultat 2014 budget assainissement
  - Vote du BP d'assainissement
  - Vote du BP ZAC des Champs-Philippe
  - Fixation des taux d'imposition 2015
  - Subventions aux associations et au CCAS pour 2015
- 2.2 - Gestion active de la dette
- 2.3 - Hauts-de-Seine Habitat - OPH : garantie d'emprunt relative à l'acquisition et la rénovation de logements locatifs sociaux

**III - Pôle Services à la population**

*Affaires sociales*

- 3.1 - Sectorisation des écoles communales

**IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

- 4.1 - Constitution d'une société publique locale entre les villes de Courbevoie et de La Garenne-Colombes dénommée « centre événementiel et culturel » et désignation d'un administrateur
- 4.2 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs triennale avec l'association « Conservatoire de Musique de La Garenne-Colombes » pour la période 2014-2017
- 4.3 - Rapport commun :
  - Conventions d'objectifs triennales entre la Commune de La Garenne-Colombes et les associations sportives « Arts Martiaux Garennois », « Cercle d'Escrime Garennois », « Association de Football de La Garenne-Colombes », « Olympic Garennois V.T.T. » pour la période 2015-2018
  - Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « La Garenne Jeunesse » pour la période 2015-2018

4.4 - Convention de prestation de service relative au versement par la Caisse d'allocations Familiales des Hauts-de-Seine de « l'Aide Spécifique Rythmes Éducatifs (ASRE) » suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires

## **V - Pôle Services Techniques**

### *Urbanisme*

5.1 - Révision du plan local d'urbanisme de Nanterre - avis de la Ville de La Garenne-Colombes au titre des personnes publiques associées

### *Aménagement urbain*

5.2 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - remise aux copropriétés du 64 rue Jules Ferry, 25 rue des Murgers et du 38 rue Jules Ferry à La Garenne-Colombes des ouvrages réalisés dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe

5.3 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - acquisition amiable de la propriété sise 70 rue Jules Ferry/avenue Blot à La Garenne-Colombes et cadastrée section B parcelle n°152 - promesse unilatérale de vente à conclure avec l'indivision Bewa/Bouvet

5.4 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe – résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004

- Approbation du projet d'avenant n°2 au protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue le 20 décembre 2004 entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en date du 11 janvier 2013 et de ses annexes

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 au protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue le 20 décembre 2004 entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en date du 11 janvier 2013 et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique

## **VI - Divers**

6.1 - Décisions

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer cette séance du Conseil municipal. Je vais vous donner lecture des délégations de vote.

M. Pinta va arriver après sa consultation et en attendant, il donne délégation à M. Butet. M. Citerne à Mme Legendre ; Mme Michelet à Mme Marques Da Silva ; M. Autain à Mme Luciot ; M. Martin-Chauffier à Mme Paillard ; Mme Bachelet à M. Grenard. Mme Eisenstein va arriver.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. M. Dubois est désigné puisqu'il vient d'arriver. Y a-t-il d'autres candidats que M. Dubois ? M. Dubois est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 9 février 2015**

#### **M. le Maire**

Je vous propose le procès-verbal du 9 février. L'avez-vous reçu ?

#### **M. Conway**

Je voulais signaler une erreur matérielle sur la décision relative à l'opération sur la création de logements sociaux boulevard de la République. Il était noté que j'avais voté pour mais je m'étais abstenu avec Annie Eisenstein que je représentais.

#### **M. le Maire**

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'autres remarques. Pas d'opposition, pas d'abstention, je vous remercie. Le procès-verbal est adopté.

Le point n° 1 à l'ordre du jour est la délégation de service public pour la mise en fourrière. Il s'agit de Mme Caullery qui bavarde avec M. Perrée qui est arrivé en retard.

Madame Caullery, vous avez la parole.

## **I - Pôle Administration générale**

### *Juridique, Marchés Publics*

**1.1 - Délégation de service public simplifiée pour l'enlèvement, le déplacement et la mise en fourrière des véhicules à moteur y compris les poids lourds de plus de 3,5 tonnes, les deux-roues, les bicyclettes, en infraction ou accidentés sur le territoire de la Commune de La Garenne-Colombes**

#### **Mme Caullery**

Il s'agit de la délégation de service public concernant la mise à la fourrière des véhicules sur notre commune. Nous avons décidé lors d'un précédent Conseil municipal de renouveler une convention, puisque nous étions en fin de convention cette année. À la suite de

cela, nous avons reçu deux candidats concernant cette DSP : Clichy Dépannage et un autre candidat qui s'appelle SNCDR. À la suite des échanges, nous avons choisi de renouveler la convention avec Clichy Dépannage qui nous donne plutôt satisfaction.

Cela dit, nous avons également bien insisté sur les pénalités de retard concernant les enlèvements, puisque c'est *a priori* le seul point où la satisfaction ne serait pas totale. Après renseignements auprès des différentes communes qui travaillent avec d'autres compagnies de fourrière, il semblerait que le délai ne soit jamais totalement respecté, donc il y aurait naturellement des pénalités. Nous avons choisi de conserver Clichy Dépannage.

**M. le Maire**

Des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant, il s'agit d'Anne Fommarty qui a la parole concernant les fournitures scolaires.

### **1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de fournitures, de matériels scolaires, pédagogiques et éducatifs pour la Commune de La Garenne-Colombes**

**Mme Fommarty**

Bonsoir tout le monde. C'est pour autoriser M. le Maire à signer un marché pour un appel d'offres relatif à l'acquisition des fournitures et matériels scolaires, pédagogiques et éducatifs. L'appel public à concurrence a été envoyé en novembre 2014, la commission d'appel d'offres s'est tenue le 12 mars et a retenu un certain nombre de prestataires.

Le lot des fournitures scolaires avait été coupé en six parties :

- matériel pédagogique ;
- matériel éducatif ;
- vie scolaire ;
- papeterie ;
- matériel pédagogique ;
- matériel éducatif petite enfance.

Les six lots ont été attribués et les cinq premiers ont été attribués à la société Pichon après étude des dossiers parce qu'ils étaient économiquement les plus avantageux, et le sixième lot à la société Alda Majuscule qui a aussi remporté le marché par son aspect économique.

Je vous demande de bien vouloir approuver la décision de passer en commission d'appel d'offres le marché scolaire et la décision d'attribuer à la société Pichon les cinq lots (matériel pédagogique, jeux éducatifs, livres scolaires, papeterie, matériel pédagogique petite enfance) et d'attribuer à la société Alda Majuscule le lot 6 (matériel éducatif petite enfance).

**M. le Maire**

Des questions sur les fournitures scolaires ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

Monsieur Hervo, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ZAC en matière foncière.

### **1.3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière foncière pour la ZAC des Champs-Philippe**

**M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Depuis la résolution de la condition\* à l'aménagement, nous nous étions assuré les services d'un assistant maître d'ouvrage pour le traitement des affaires foncières, c'est-à-dire les négociations diverses avec le propriétaire, les problèmes de cadastre, de convention et autres. La société Fit Conseil nous a assistés dans cette affaire depuis un certain nombre de mois, à notre entière satisfaction.

Son marché arrivant à échéance, il s'agissait de le renouveler pour la suite de l'opération d'aménagement des Champs-Philippe. L'appel d'offres a été lancé et nous avons eu trois réponses. Il s'est avéré qu'à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres du 12 mars dernier, la société Fit Conseil, qui avait renouvelé sa candidature, nous a présenté l'offre que la commission a jugée la plus satisfaisante. Je vous propose de contracter à nouveau avec la société Fit Conseil dans ce domaine de résistance à maîtrise d'ouvrage en matière foncière.

**M. le Maire**

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Madame Naturel.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Juste une question : l'aménagement de la ZAC est prévu à l'horizon de fin 2020. J'ai cru voir aussi qu'il y avait une phase 2 à partir de 2020. Vous me direz si c'est juste. Dans ce cas, à combien d'années estimez-vous le besoin d'avoir un appel d'offres pour avoir recours à une mission d'assistance en termes de maîtrise d'ouvrage ? Merci.

**M. le Maire**

On prend la question de M. Conway.

Monsieur Conway, avez-vous une autre question pour M. Hervo ?

**M. Conway**

Cela n'a rien à voir.

**M. Hervo**

La réponse est très simple, Mademoiselle. L'aménagement de la ZAC est prévu à l'horizon 2020. Ce que l'on appelle phase 2 en langage courant, ce n'est pas au-delà de 2020, c'est en ce moment, c'est la suite de ce qui est à peu près fini. Pour l'instant, on contracte avec Fit Conseil pour un an renouvelable trois fois, ce qui fait quatre ans, cela nous emmène en 2020 ou à peine. Nous verrons le moment venu si nous avons encore besoin d'assistance d'ouvrage en la matière. Nous ne sommes pas tenus de renouveler tous les ans le marché si nous en avons plus besoin. C'est un marché qui fonctionne au compteur, donc si on ne demande rien à Fit Conseil, on ne doit rien à Fit Conseil.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Conway.

**M. Conway**

En tant que membre de la commission d'appel d'offres, j'ai assisté à l'analyse de ces offres. J'ai pu analyser et regarder la méthodologie employée par ce prestataire. D'ailleurs, M. Hervo s'était félicité de leur travail en disant que cela avait été une heureuse surprise dans ce contexte.

**M. Hervo**

Après la SEM 92, c'était une bonne surprise.

**M. Conway**

Oui. *A priori*, on verra plus tard dans l'ordre du jour, il y a une approche beaucoup plus humaine de la part de ce prestataire et c'est écrit dans sa méthodologie. Par conséquent, je pense que les choses peuvent se passer beaucoup mieux qu'auparavant.

**M. le Maire**

Ce n'était pas une question. Avez-vous un commentaire, Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

M. Conway nous fait rarement des compliments, donc je vais le remercier.

**M. le Maire**

D'autres questions, d'autres compliments ? Pas trop d'un coup, je suis d'accord.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Unanimité.

Le point suivant, je passe à la parole à Mme Caullery sur la vidéosurveillance.

**1.4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres restreint relatif à l'entretien, la maintenance des installations de vidéosurveillance, des alarmes anti-intrusion et de contrôle d'accès des bâtiments communaux**

**Mme Caullery**

La Ville a lancé un appel d'offres restreint pour l'entretien et la maintenance des installations de vidéosurveillance, des alarmes anti-intrusion et de contrôle d'accès dans les bâtiments communaux. Dans le cadre de cet appel d'offres, quatre candidats ont été admis, trois ont déposé une offre dans les délais. C'est la société Huard qui a été choisie.

Quels sont les montants de cette maintenance ? Concernant la maintenance préventive, le forfait annuel s'élève à 7 872 € TTC. Concernant les prestations qui sont hors forfait, c'est-à-dire la main-d'œuvre et les pièces détachées qui seraient éventuellement à remplacer, c'est un montant annuel qui va de 5 000 € hors taxes minimum à 50 000 € hors taxes maximum. Voilà ce qui a été décidé dans le cadre de cet appel d'offres restreint.

**M. le Maire**

Avez-vous des questions pour Mme Caullery ?

Madame Naturel.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je vous remercie de votre présentation. Pour rappel, pouvez-vous nous dire combien de caméras concernent ce marché ?

**Mme Caullery**

Je suis incapable de vous répondre.

**M. le Maire**

Nous regarderons.

**Mme Caullery**

C'est dans l'ensemble des bâtiments communaux.

**Un intervenant**

Ce n'est pas la vidéosurveillance de la ville ?

**M. le Maire**

Non, cela n'a rien à voir. C'est la vidéosurveillance des bâtiments communaux. Dans un bâtiment, il peut y en avoir une, deux, trois ou quatre.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Point suivant, c'est M. Butet.

**M. Butet**

C'est celui d'après.

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, allez-y.

#### **1.5 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé en procédure adaptée relatif aux travaux d'entretien dans divers bâtiments communaux**

**M. Hervo**

Je n'ai rien préparé mais je prends quand même le sujet. Nous disposons, comme vous vous en souvenez sûrement, d'un certain nombre de marchés cadres pour des travaux d'entretien de nos bâtiments auprès d'un certain nombre d'entreprises à qui nous faisons appel lorsque ces travaux excèdent les capacités d'intervention de notre centre technique municipal.

Pour deux des lots de cet ensemble de marché, nous avons dû repasser un appel d'offres parce que pour un lot, c'était mon souvenir, la société a disparu. Je crois que c'est Leloin\*. Je parle sous le contrôle de Fabrice. Pour le lot 3, nous n'étions absolument pas satisfaits du prestataire qui était désigné auparavant, donc nous avons renouvelé ces deux lots.

La commission d'appel d'offres a été lancée, la commission s'est réunie, je n'ai plus la date précise en tête. Nous avons désigné pour le lot 1, la peinture, la société Altera et pour le lot 3, l'électricité, la société Huard. Nous vous demandons d'approuver le choix de ces deux prestataires.

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à M. Hervo suite à la commission d'appel d'offres ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Le point suivant est la désignation des membres du jury pour le lancement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de l'espace public de La Garenne-Colombes.

#### **1.6 - Désignation des membres du jury pour le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de l'espace public à La Garenne-Colombes**

**M. le Maire**

Il s'agit d'une subtilité juridique qui fait que nous allons lancer ce marché de maîtrise d'œuvre, que la commission d'appel d'offres aura à connaître les offres. En même temps, il nous faut créer un jury spécifique différent – heureusement qu'il y a une loi Macron sur la simplification administrative – dans sa composition de la commission qui aura à juger du marché et qui jugera exactement la même chose.

J'ai besoin de cinq titulaires et de cinq suppléants. Je suis désolé, c'est très formel. J'ai reçu les candidatures de l'opposition et la majorité. Comme titulaires : Mme Fommarty, M. Dransart, Mme Routier, M. Grenard, Mme Naturel. Vous me dites s'il y a un nom que je prononce qui n'est pas candidat. Dans les suppléants : M. De Boutray, Mme Marques Da Silva, M. Autain, M. Zacaropoulos et Mme Courty. Parmi les noms de candidats que j'ai cités, y en a-t-il qui ne sont finalement pas candidats ? Est-ce qu'il y en a qui, n'ayant pas été cités, souhaiteraient être candidats ?

**M. Hervo**

Je ne veux pas être candidat mais il me semble que Mme Naturel est déjà membre suppléant de la commission d'appel d'offres ?

**M. Conway**

Non, c'est M. Ranji.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je n'y suis plus. C'était en 2008.

**M. le Maire**

Très bien. Je vous propose ces cinq titulaires et cinq suppléants. Pour que le plaisir soit complet, je dois vous demander de voter à bulletin secret. On est dans le sublime ! J'ai fait imprimer des bulletins avec les 10 noms que je vous ai donnés. Je suis désolé, mais il va falloir voter à bulletin secret.

Je vous prie de dire à madame si vous avez un pouvoir.

**M. Duclos**

A-t-on une idée du montant prévisionnel du marché et sur quelle durée ?

**M. le Maire**

Je ne le connais pas.

**M. Hervo**

Vous me posez une colle. La nécessité du jury ne correspond pas au montant prévisionnel du marché mais au montant prévisionnel des travaux dont la société que nous désignerons aura à assurer la maîtrise d'œuvre. J'ai écrit ainsi le rapport des juristes sur la question parce que c'est incompréhensible.

**M. le Maire**

La maîtrise d'œuvre, on n'est pas sur 20 M€. L'administration nous dit 200 000 à 300 000 €.

Vous avez tous votre bulletin. Ceux qui ont la chance d'avoir un pouvoir en ont deux. Vous allez me donner la liste, Monsieur le directeur général des services. Je l'ai, pardon.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

J'appelle le secrétaire de séance qui a été élu à l'unanimité. Je voudrais un deuxième scrutateur. Est-ce que l'opposition veut bien nous déléguer dans cette tâche ardue ? Un scrutateur ou une scrutateuse ?

Monsieur Duclos, vous vous y collez. Vous comptez tout cela.

*(Il est procédé au dépouillement des bulletins secrets.)*

Voici les résultats : 34 bulletins, 34 suffrages exprimés, majorité absolue à 18. La liste complète, 34 voix. Nous avons notre commission spéciale, nous en sommes absolument ravis. Ce sont les membres du jury. Je déclare que cette liste est désignée.

**Secrétariat général**

**1.7 - Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG) et désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

**M. le Maire**

Ensuite, nous avons le point sur la modification de statut du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers et la désignation d'un titulaire et d'un suppléant. Nous avons un représentant et nous en aurons deux à l'issue de la modification du statut. Avez-vous des questions sur ce rapport ?

**M. Conway**

Sur ce rapport où il y a maintenant deux titulaires, nous présenterons un candidat titulaire et un candidat suppléant pour suivre la logique exprimée précédemment d'avoir un représentant de l'opposition dans cette structure.

**M. le Maire**

Très bien, parfait. Nous aurons donc deux titulaires et deux suppléants. Nous avons besoin de deux candidats, deux titulaires et deux suppléants. J'ai reçu la candidature comme titulaire d'Yves Perrée et de votre serviteur, Philippe Juvin. Comme suppléant, j'ai reçu la candidature de M. Dransart et de Mme Michelet.

Monsieur Conway, pouvez-vous nous préciser qui est candidat ?

**M. Conway**

Je suis candidat comme titulaire et M<sup>lle</sup> Naturel comme suppléante.

**M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, nous allons voter à bulletin secret. Je vous propose de prendre les petits papiers que vous avez devant vous. Vous devez mettre sur votre bulletin deux titulaires et deux suppléants. Je vous propose que les deux premiers noms soient les titulaires et les deux derniers noms les suppléants. Ce sera plus simple.

Je vous rappelle que comme titulaire, j'ai reçu la candidature de M. Perrée, M. Juvin et M. Conway, et comme suppléant, de M. Dransart, Mme Michelet et Mme Naturel. Entre M. Perrée, M. Juvin et M. Conway, vous en choisissez deux. Vous pouvez en mettre un d'ailleurs, c'est possible. Comme suppléant, vous choisissez entre M. Dransart, Mme Michelet et M<sup>lle</sup> Naturel. Vous en choisissez aucun, un ou deux.

Je répète les candidats. Titulaires : M. Perrée, M. Juvin et M. Conway. Suppléants : M. Dransart, Mme Michelet ou M<sup>lle</sup> Naturel.

Je vais vous donner lecture de la liste du Conseil municipal.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret)*

Deux scrutateurs : M. Dubois et M. Duclos.

Je n'avais pas formellement voté la modification des statuts qui faisait que l'on passait d'un à deux titulaires. Avant de vous donner les résultats du vote, nous voterons sur les statuts.

*(Il est procédé au dépouillement des bulletins secrets.)*

Avant de vous donner les résultats, je dois vous faire voter formellement sur la modification des statuts qui a contribué à ce que vous ayez une modification du nombre de représentants uniquement pour se caler par rapport au CGCT.

Une opposition à cette modification du statut ? Une abstention ?

**M. Conway**

Je m'abstiens.

**M. le Maire**

Je note une voix d'abstention. Je vais donner lecture des résultats.

Le dépouillement a donné les résultats suivants : bulletins trouvés dans l'urne, 34. Suffrages exprimés, 34. La majorité absolue était de 18.

M. Perrée : 32 voix ; M. Juvin : 32 voix ; M. Conway : 4 voix. Sont désignés comme titulaires M. Juvin et M. Perrée. Comme suppléants, M. Dransart : 32 voix ; Mme Michelet : 32 voix ; M<sup>lle</sup> Naturel : 4 voix. Sont donc désignés comme suppléants M. Dransart et Mme Michelet.

Merci infiniment.

Le point suivant à l'ordre du jour est le rapport commun sur le vote du budget principal de la Ville, la reprise anticipée du résultat 2014 sur le budget d'assainissement, le vote du budget primitif d'assainissement, le vote du budget primitif de la ZAC des Champs-Philippe, la fixation des taux d'imposition 2015 et la subvention aux associations et au CCAS pour 2015.

Je passe avec grand plaisir la parole à M. Ballin qui va vous brosser le projet de budget à gros traits. Gros ne signifie pas grossier, bien entendu. Ensuite, je donnerai la parole à chacun des adjoints et conseillers qui ont une partie du budget à gérer de par leur délégation. Je leur demanderai, puisqu'ils sont une douzaine à parler, de résumer leur présentation avec les chiffres clés en trois minutes. Ensuite, le débat sera ouvert sur ce point du budget primitif de la Ville.

Je vous propose aussi, Monsieur Ballin, d'aborder la question dans votre présentation du budget de la ZAC – tout cela est lié – et les taux d'imposition à ces associations. On ne va pas couper la discussion. Les questions seront assez globales.

Monsieur Ballin, vous avez la parole.

## **II - Pôle Ressources**

### **Finances**

#### **2.1 - Rapport commun :**

- **Vote du BP Ville**
- **Reprise anticipée du résultat 2014 budget assainissement**
- **Vote du BP d'assainissement**
- **Vote du BP ZAC des Champs-Philippe**
- **Fixation des taux d'imposition 2015**
- **Subventions aux associations et au CCAS pour 2015**

#### **M. Ballin**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et les conseillers, sur ce budget de la Ville 2015, les deux points importants que je voudrais mettre en avant sont le fait qu'il y a eu des efforts importants, et j'en remercie les services, d'optimisation des dépenses. En termes de dépenses de fonctionnement, nous arrivons à baisser notre budget par rapport à l'année dernière. C'est un point important. Le deuxième point important est que la Ville commence vraiment à engranger les bénéfices de sa gestion de long terme, notamment en matière d'urbanisme. En termes de fiscalité, on voit une rentrée fiscale significative qui fait que nos recettes de fonctionnement sont en hausse.

Cela veut dire que malgré les baisses de dotation de l'État que nous avons évoquées au moment du débat d'orientations budgétaires, malgré la hausse de la fameuse taxe de péréquation – cet impôt qui nous impose de donner et partager à des villes moins fortunées que la nôtre –, la Ville arrive à afficher un budget 2015 avec une épargne brute en augmentation par rapport à l'année dernière. Cela nous permet de maintenir un niveau d'investissement particulièrement significatif.

Sur les chiffres du budget, je vais être relativement rapide. Sur les recettes de gestion courante, la Ville affiche, en termes de recettes budgétaires, 50,116 M€ contre 49,02 M€ en 2014. Concernant les dépenses de gestion courante, alors qu'en 2014 nous étions à 45,459 M€, les dépenses ne sont plus que de 44,685 M€.

Concernant l'investissement, il faut noter que nous avons toujours des niveaux qui sont équivalents, puisque nous sommes autour de 20,8 M€ en 2015 contre 20,836 M€ l'année dernière, essentiellement tournés vers le développement. Je pense que les adjoints et conseillers municipaux reparleront plus précisément du budget, mais ils sont tournés vers l'entretien du mobilier et de la Ville, avec cette année deux acquisitions immobilières importantes autour de 8 M€, dont une grande part est réservée à du logement social.

Concernant les recettes de la Ville, nous aurons besoin pour l'investissement, compte tenu de l'épargne brute que nous dégageons, de 5,431 M€ hors mouvement ZAC et 6,888 M€ avec les mouvements de la ZAC. Nous aurons besoin, pour équilibrer l'ensemble de nos investissements, de faire un emprunt d'équilibre de 7 M€. C'est un emprunt d'équilibre, c'est-à-dire théorique. Si nous réduisons quelques ventes en perspective, nous n'aurons peut-être pas du tout besoin d'emprunter au niveau de la Ville.

Ce budget se tient très bien, à tel point que nous n'avons pas besoin d'augmenter les taux. Ils vont être maintenus au même niveau que l'année dernière, l'ensemble des taux (habitation, foncier, etc.). Nous proposerons de voter le maintien des taux.

Concernant tout ce qui est budget d'assainissement, il n'y a rien de particulier par rapport aux autres années. Nous continuons de doter de 85 000 € tous les ans notre budget d'investissement et cumulons progressivement pour faire un investissement final puisque nous attendons environ 300 000 € pour faire des réalisations sur nos réseaux d'assainissement.

Concernant le budget annexe de la ZAC qui est important, cette année, nous continuons à un rythme important les aménagements de la ZAC, puisqu'il reste encore presque 24 M€ à dépenser au sein de la ZAC, donc un certain nombre d'acquisitions importantes pour pratiquement 17 M€. Cette année, c'est important de le comprendre, nous allons devoir réaliser un emprunt pour financer, à la même hauteur d'environ 24 M€, ces acquisitions nouvelles, qui porteront ensuite leurs fruits, seront revendues et permettront de rembourser l'emprunt. Aujourd'hui, nous arrivons dans une zone où, par rapport aux autres années, nous ne bénéficions plus de la trésorerie de la ZAC et nous sommes obligés d'emprunter de manière assez significative. Ce sont le budget d'assainissement et le budget de la ZAC. Les taux sont maintenus à l'identique.

Concernant les subventions aux associations, ce sera peut-être un point que nous voterons dans un deuxième temps. Il y a eu un travail très important de réduction des dépenses de fonctionnement, et un travail a été mené en profondeur avec les associations pour faire une réduction significative des dotations liée au fait qu'un certain nombre d'associations avaient beaucoup de trésorerie et ne nécessitaient pas une dotation annuelle de la Ville. C'est un sujet ponctuel et en complet accord avec les différents présidents des associations. C'est un point à noter. Nous en reparlerons au moment du vote sur les subventions aux associations.

Je pense que j'ai fait le tour général du budget. Peut-être allons-nous pouvoir laisser la parole aux différents intervenants.

**M. le Maire**

Merci infiniment. La première personne à prendre la parole va être Mme Raimbault sur les RH.

**Mme Raimbault**

Bonsoir, mes chers collègues. Le budget des ressources humaines 2015 est de 22,63 M€, soit 2 % de baisse par rapport au BP 2014. Au niveau des agents qui travaillent pour la Ville, nous sommes au nombre de 473 agents. 64 % des agents sont titulaires, dont 36 % sont non titulaires et 10 % sont en CDI. Ce budget reflète une bonne maîtrise de la masse salariale malgré une baisse des dotations de l'État envers les collectivités territoriales et les réformes imposées par le Gouvernement, c'est-à-dire 130 000 € d'augmentation sur la refonte des grilles indiciaires des agents de catégorie C. Pour rappel, une première revalorisation avait été effectuée le 1<sup>er</sup> février 2014 pour 190 000 €. Concernant la réforme des rythmes scolaires, nous prévoyons 310 000 € au BP 2015.

Concernant les décisions prises par la municipalité, comme chaque année, le budget comporte une part dédiée à la titularisation de nos agents. Cinq titularisations sont prévues en 2015. La prime d'installation est versée au moment de la titularisation de l'agent et s'élève à 2 000 € bruts par agent.

Le budget comporte également une grande part dédiée à la formation, des dépenses liées au paiement des organismes de formation pour 50 000 €, ainsi que la cotisation obligatoire au Centre national de la Fonction publique territoriale pour 203 622 €. Il faut savoir que 437 personnes ont pu bénéficier de ces formations en 2014.

Concernant les salles de travail rue de l'Aigle, nous prévoyons 60 000 €, un renfort pour la police municipale de 50 000 € pour le recrutement en 2015, en sachant que trois agents de la police municipale ont été recrutés, dont deux font partie des effectifs de la Ville et ont pu bénéficier d'une formation ou vont bénéficier d'une formation de six mois. Versement aussi des allocations de perte d'emploi pour 144 000 €. À cela, on peut ajouter aussi que 10 contrats uniques d'insertion sont en cours au sein des différents services de la Ville et deux contrats d'apprentissage ont été signés dans les crèches.

Voilà pour le budget RH. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Mme Juvin-Marleix pour la question de culture.

**Mme Juvin-Marleix**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues.

Pour le budget de la culture en 2015, on réduira la voilure de la dépense de 4,5 %, sans diminuer les événements festifs et culturels, puisque vous aurez la fête de la ville, la fête de la musique, mais à moindre coût, nous arrivons à économiser de l'argent sur certains groupes. Nous aurons les mêmes animations dans la ville, donc il n'y aura vraiment pas une diminution des événements culturels et festifs. De nouveaux événements seront même créés, notamment à la médiathèque avec des conférences littéraires, mais en évitant d'avoir recours à des personnes extérieures et en essayant de créer ces événements culturels en interne, ce qui nous permet *grosso modo* cette réduction de la voilure de la dépense de 4,5 %. Cela représente environ 100 000 €.

Le théâtre, nous reconduisons notre reprogrammation culturelle avec une somme de plus de 220 000 € consacrés à nos spectacles. Pour le Mastaba, une réduction sans réduire le nombre d'animations prévues mais par une recherche de spectacles qui permettent de solliciter un peu moins de technique, donc c'est moins onéreux.

Évidemment, l'essentiel de notre budget est consacré à nos associations culturelles, puisque 56 % sont consacrés à nos associations culturelles garennoises. Il est distribué à 10 associations, vous le savez. Ce budget est bien maîtrisé, puisque nous ne l'augmentons que de 1 % pour permettre au Conservatoire d'accueillir de nouveaux élèves. Vous l'avez vu et vous avez pris connaissance du projet de délibération dans le Conseil municipal, c'est-à-dire le projet d'avenant qui permet au Conservatoire d'avoir une augmentation de 30 000 €. Tout cela est pondéré par une optimisation des besoins des associations et la prise en compte de leur trésorerie afin d'être au plus près de leurs besoins.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Mme Fommarty pour les écoles.

**Mme Fommarty**

Bonsoir. La délégation des affaires scolaires recoupe d'une part l'accompagnement financier du service public, aussi bien dans l'animation avec le partenariat avec les directeurs scolaires, les services de restauration illimitée, le financement des fournitures scolaires, de divers transports scolaires, la subvention aux associations tous secteurs et participation à l'enseignement privé, le financement d'un certain nombre de festivités et des actions de santé et de prévention. Par ailleurs, nous avons aussi le contrôle de l'exécution du contrat de BEA de l'école Jean Jerphanion, la supervision des travaux de renouvellement au sein des établissements scolaires. Tout ceci est pour le bénéfice d'environ 1 700 enfants en élémentaire et 1 200 enfants en maternelle.

Pour cela, nous allons consacrer au niveau du fonctionnement un budget de 2,796 M€, légèrement en retrait par rapport à l'année dernière, mais surtout par des économies que nous n'avons pu faire sur divers postes, comme certains transports scolaires. En particulier, pour les enfants qui allaient à la piscine dans les écoles plus proches, nous avons supprimé la navette. Ce sont de petites économies.

La restauration scolaire et les goûters sont actuellement aux alentours de 1,2 M€. Le nouveau contrat Sogeres\* depuis 2014 a permis de réduire légèrement le coût. Nous avons aussi des fournitures scolaires prévues à hauteur de 130 000 €, les classes d'environnement pour un budget de 190 000 € environ. Là aussi, nous avons passé un marché qui nous permet, en optimisant les coûts, de réduire légèrement la facture. Les transports scolaires sont toujours un budget assez élevé à 162 000 €. Nous avons une subvention participation, en particulier pour l'école Sainte-Geneviève, à hauteur de 909,92 € par enfant, ce qui va faire un budget de 178 400 €. Les festivités, c'est-à-dire les chocolats de Noël, les spectacles de fin d'année, les réceptions du personnel enseignant, s'élèvent à 13 125 €. La prévention santé, en particulier avec une opération bucco-dentaire, s'élève à un peu plus de 6 000 €.

Nous avons un certain nombre de recettes, en particulier les prestations des services périscolaires, avec la participation des familles au niveau de la cantine, des accueils de centre de loisirs, des centres de découverte, des classes d'environnement. C'est estimé à 2,252 M€.

En ce qui concerne les investissements, principalement les travaux dans les écoles, le budget prévisionnel est de 261 000 €. À ce budget s'ajoutent les accueils au niveau du budget périscolaire et des actions en milieu scolaire. D'une part, un budget d'environ 11 400 € pour ce qui est des actions sur la participation, la piscine, l'escrime et des interventions de musique au niveau des écoles. Des animations sportives pour un budget d'à peu près 4 000 €. Ce sont les cross, les jeux d'opposition, etc., que les enfants apprécient beaucoup. La réforme des rythmes scolaires, avec les animations des après-midi, nous estimons le budget prévisionnel à 122 700 €.

#### **M. le Maire**

Merci, Madame Fommarty. Je passe la parole à Mme Bordet pour la petite enfance et ensuite M. De Boutray pour l'action sociale, mais aussi le commerce et l'artisanat en l'absence de M. Martin-Chauffier.

#### **Mme Bordet**

Bonsoir à tous.

En ce qui concerne la petite enfance, la délégation petite enfance recouvre la gestion des demandes d'attribution effectif des structures d'accueil, la gestion des structures d'accueil en régie et le contrôle des contrats de délégation de service public dans les structures d'accueil Sémard et Voltaire. On a ainsi un total de 12 structures qui permettent de proposer 469 places, et je tiens à le rappeler, avec un taux exemplaire de satisfaction des demandes, puisqu'en 2014, nous avons pu donner une réponse positive à 75 % des demandes. Cela vous a déjà été présenté l'année dernière. En 2015, la commission d'attribution n'ayant pas encore eu lieu, je n'ai pas de chiffres pour cette année.

Au niveau des dépenses, au niveau du fonctionnement, nous avons des dépenses prévues pour 710 485 €, incluant les DSP, contre 719 949 € l'année dernière, donc nous sommes en baisse, avec des frais de fonctionnement du service qui sont mutualisés au sein du service des actions sociales et familiales. Au niveau de l'alimentation, on a un contrat de fourniture de denrées pour les repas des crèches et les autres denrées qui s'élève pour 2015 à 136 950 € au budget, ce qui est équivalent à ce qui a été dépensé en 2014.

Pour les fournitures d'hygiène et le matériel pédagogique, nous avons un budget à 53 616 € en 2015, contre 54 913 € l'année dernière. Un marché a été mis en place pour le matériel pédagogique, ce qui nous permet d'avoir de meilleurs tarifs et de pouvoir réduire la dépense. En fourniture de petit équipement, nous avons un budget de 21 555 € qui est équivalent à peu de chose près aux dépenses de l'année dernière.

Au niveau de la prévention sanitaire, nous avons pour les analyses 3 720 €, la même chose que l'année dernière. En ce qui concerne les produits pharmaceutiques et de traitement, nous avons pour 2015 un budget de 4 039 € contre 2 470 € l'année dernière. Cette augmentation est liée au fait qu'il y a un certain projet de traitement qui, auparavant, n'était pas compris dans cette enveloppe pour les traitements et qui l'est maintenant. C'est aussi lié à un nouveau conditionnement des traitements contre les chocs anaphylactiques qui n'est pas vendu à l'unité comme il était vendu avant, donc cela augmente un peu.

Au niveau des spectacles et jouets de Noël, nous avons un budget équivalent à celui de l'année dernière pour 22 105 € et nous avons également les subventions pour les crèches associatives, en l'occurrence sur la crèche Lechaim pour 1 000 € comme l'année dernière, puisque je rappelle que six enfants de La Garenne-Colombes sont accueillis à la crèche Lechaim sur les 32 qui sont accueillis au total là-bas.

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous avons un budget de 3 726 700 €, plus des redevances qui s'élèvent à 97 000 €. C'est donc un budget de 3 823 700 € pour 2015. Ce budget inclut la participation des familles pour un budget d'1,549 M€, de la CAF pour un budget d'1,696 M€ et du département pour 481 000 € en 2015, le tout étant équivalent à 2014.

Au niveau des dépenses d'investissement, pour les structures d'accueil petite enfance, nous avons des dépenses d'investissement en matériel pédagogique pour un montant de 2 380 €, ce qui est un peu moins lourd que l'année dernière, en sachant que dans certaines crèches, nous avons un électroménager vieillissant, mais cet électroménager est budgété au niveau du service bâtiment et pas au niveau de la délégation petite enfance. Il n'y a pas de recettes d'investissement dans la délégation petite enfance.

Pour terminer, au niveau de la DSP Voltaire, nous avons une participation au coût du service qui s'élève à 210 000 € cette année, donc un peu plus élevée que l'année dernière où nous étions à un peu moins de 206 000 €. Nous percevons une redevance de 69 500 €, ce qui ramène la place en crèche à la DSP Voltaire à 4 683 € par an. Concernant la DSP Sémard, participation au coût du service de 255 000 €, donc un peu plus élevée que l'année dernière, 250 000 €. Une redevance de 27 500 €, ce qui ramène la place en DSP à 5 061 € par an.

J'ai terminé.

#### **M. le Maire**

Merci, Madame Bordet.

Monsieur De Boutray, l'action sociale d'un côté et le commerce, artisanat, vie des entreprises de l'autre.

#### **M. De Boutray**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues.

Le budget solidarité Ville est principalement dominé par l'espace insertion, puisque presque 90 % du budget solidarité est pris en charge par le budget CCAS, dont nous voterons la subvention tout à l'heure. Demain soir, en Conseil d'administration du CCAS, nous ferons le même exercice que ce soir.

Le budget de la Ville sur la solidarité, en dépenses de fonctionnement, nous avons notre participation à l'école de la deuxième chance, cette école sur laquelle on prend des jeunes qui sont en grande difficulté scolaire. Pour information, deux enfants garennois

sont dans cette école. Le budget représente 3 465 €. Ensuite, nous avons un petit budget pour le courrier et le boîlage de l'opération canicule que nous faisons l'été auprès de nos seniors. Nous avons ensuite la subvention du CCAS pour 770 000 € en 2015, contre à peu près la même chose, mais quelques pistes d'économie ont été faites et nous en parlerons demain soir.

Concernant les recettes, il n'y en a pas sur ce budget. Il n'y a pas de recettes de fonctionnement. Concernant l'espace insertion, il y a aujourd'hui un fort taux de retour d'activité puisqu'il est supérieur à 70 % et le budget global est de 336 000 €, avec une participation de 70 % du Conseil général et les 30 % restants se divisent par deux, chacun 15 % pour la Ville de Bois-Colombes et nous. Voilà pour le budget solidarité Ville.

Est-ce que j'embraye sur le budget commerce et artisanat, la délégation de Yann Martin-Chauffier ? Sur le commerce et l'artisanat, le budget qui est alloué n'a pas pour vocation à venir remplacer toutes les actions que pourraient faire les commerces et les artisans dans la ville. En revanche, ce sont des aides et des supports complémentaires pour pouvoir donner l'impulsion et permettre à ces associations de mettre un certain nombre d'actions en place. Notamment, il est prévu de soutenir les associations de commerçants et les artisans, en particulier pour les actions telles que le défilé de mode, la semaine commerciale, le festival Brocova\* et les fêtes de Noël. C'est un premier point.

Nous allons renouveler également les deux grandes actions qui remportent pas mal de succès, qui sont la charte qualité de confiance qui a été mise en place avec la CMA (la Chambre de métier et d'artisanat) et le concours des vitrines de Noël que nous allons soutenir. Ce sont 15 000 € pour la partie commerce, 36 090 € en dépenses d'entretien pour les marchés aux comestibles et une dépense de 26 000 € à destination de la mission locale Rives de Seine qui accompagne plus de 180 Garennois qui sont dans des tranches d'âge entre 16 et 25 ans et qui ne sont pas pris en charge par Pôle Emploi. La mission locale se charge de les coacher, de les animer et de les aider à se mettre sur des pistes professionnelles.

C'est à peu près tout. En termes de recettes, il y a deux recettes principales pour ce budget : des recettes en provenance de notre concessionnaire Lombard et Guérin qui gère les marchés de La Garenne-Colombes pour un montant de 91 000 € et nous écrivons aussi une recette de 15 000 € qui sont directement liés au revenu de nos baux commerciaux, puisque vous savez que la Ville est propriétaire d'un certain nombre de murs, notamment rue Voltaire ou la Belle Époque, Nicolas Bernardé. C'est chiffré à peu près à 15 000 €.

J'en ai fini pour cette partie.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur De Boutray, pour cette synthèse très claire.

Je passe la parole à M. Dubois sur l'aspect jeunesse, sport et association, et ensuite Mme Gaillabaud sur le logement.

#### **M. Dubois**

Merci, Monsieur le Maire. Concernant ce budget jeunesse, la différence majeure par rapport au budget de l'année dernière est sur les accueils de loisirs, mais c'est une fausse économie parce que cela a été transféré sur les affaires scolaires et les rythmes scolaires. Le budget en faveur des ados est constant à travers les animations de l'espace jeunesse et du point d'information jeunesse. Le budget s'établit à 8 300 € et celui du Conseil des jeunes à 6 350 €.

Concernant les séjours, le budget est en légère diminution, 188 000 € en l'occurrence. Ce sont les dépenses de fonctionnement et du domaine, en diminution de 6 % par rapport à l'année dernière. Aucuns gros travaux ne sont prévus cette année. Le budget concernant les séjours extérieurs, qui vient compléter les séjours proposés à Houlgate pour les jeunes plus âgés, est en légère diminution, puisqu'il passe à 208 000 € et qu'il était à 226 000 € l'année dernière. Voilà pour la partie jeunesse.

Pour la partie sport, les travaux pour 2015 : la piscine était prévue en fin d'année 2014 mais c'est décalé à ce début d'année. C'est le changement de la pompe à chaleur pour 150 000 € et la mise en place du centre de traitement de l'air pour 100 000 €. Sur Pierre Denis, une mise en conformité de l'eau est nécessaire pour 35 000 €. Pour le complexe sportif Marcel Payen, les gros travaux dans les vestiaires du foot pour 350 000 € auraient été en partie financés par ce que la Ville a touché de l'assurance puisqu'il y a eu un sinistre, un litige avec le constructeur. Il y a aussi des travaux dans le local rangement, dans l'autre bâtiment – pas le foot mais le gymnase –, des travaux pour 22 360 €, plus 28 500 € en prévision du passage à la commission de sécurité. Voilà pour le sport.

Le maintien de la patinoire également cette année avec un montant inscrit au budget de 180 000 €. Concernant la subvention, M. Ballin vous en a parlé, il y a une diminution mais c'est plutôt un ajustement en fonction de la trésorerie dont disposaient les associations.

#### **M. le Maire**

Je passe la parole à Mme Gaillabaud pour le logement. Ensuite, Mme Caullery pour la sécurité.

#### **Mme Gaillabaud**

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs.

En ce qui concerne le logement, la Ville dispose d'un parc de logements pour lequel elle assure une gestion saine, c'est-à-dire avec des niveaux de loyers modérés, tout en veillant à la conservation de ses biens et en effectuant régulièrement des travaux nécessaires.

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 250 000 € qui peuvent se répartir en quatre gros postes :

- les dotations immobilières : c'est essentiellement la location de l'espace d'insertion pour 49 000 € ;
- les charges de copropriété qui regroupent non seulement les charges locatives de l'espace insertion, mais également celles des copropriétés pour lesquelles la commune possède des appartements ;
- les honoraires de gestion concernant le mandataire de gestion locative pour 20 000 € ;
- la maintenance des équipements et petites rénovations pour 95 000 €.

En face de ces dépenses, vous avez des recettes pour 610 000 € qui sont constituées bien évidemment des loyers pour 495 000 €, mais également des charges locatives récupérables (52 000 €), des commerces (45 000 €) et des parkings (15 000 €).

Parallèlement à ces frais de fonctionnement, vous avez des investissements : une étude de programmation pour le 15 bis rue Étienne Marcel à hauteur de 15 000 € et des frais de remise en état d'appartement pour un global de 100 000 €. Cela concerne Fernand Drouilly et divers appartements petit à petit.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Je passe la parole à Mme Caullery, et ensuite à Mme Paillard pour l'urbanisme.

**Mme Caullery**

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la sécurité, c'est surtout l'investissement qui est important dans le budget 2015, puisque concernant le fonctionnement hors dépenses personnelles, au budget 2015, on a 18 490 € qui se répartissent de la manière suivante :

- concernant les actions dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, 2 000 € ;
- la gestion du stationnement payant, puisque hors convention – ce dont nous avons parlé tout à l'heure –, l'enlèvement pour les véhicules lors des festivités, nous avons prévu 5 000 € ;
- l'enlèvement des épaves pour 5 000 € également ;
- tous les frais de fonctionnement de notre police municipale. Je ne donnerai pas les chiffres dans le détail, nous pourrions y revenir si vous le souhaitez tout à l'heure, mais ces frais communs du service s'élèvent à 6 490 €.

Pour information, concernant le stationnement payant, ce sont les recettes que nous avons, qui s'élèvent à 180 000 €.

Concernant l'investissement, le total de l'investissement prévu pour 2015 est de 183 000 €. Ces 183 000 € se répartissent de la manière suivante :

- pour l'armement de nos policiers, puisque vous savez qu'ils ont désormais une matraque télescopique et une petite gazeuse, il est prévu 2 000 € au budget 2015 ;
- nos policiers municipaux avaient également été pourvus de radios et nous allons passer au numérique, c'est-à-dire que ces radios vont permettre une géolocalisation de nos policiers, et il est donc prévu 7 000 € au budget 2015 ;
- l'achat de gilets pare-balles : 9 000 € au budget 2015 ;
- le gros poste est la suite de la mise en place de la vidéoprotection sur la ville, dont le budget est de 165 000 €.

Pour faire très rapidement un petit état des lieux, cette vidéoprotection, c'est pour l'instant 34 caméras. Il est prévu sept caméras supplémentaires et la mise en place d'un centre de sécurité urbaine, c'est-à-dire un mur d'images qui permettra de visionner en direct ce qu'il se passe derrière nos caméras. La chose importante est de pouvoir intervenir au moment où les faits délictueux se passent. En fonctionnement, pour résumer, 18 490 €, et en investissement, 183 000 € au budget 2015 pour la sécurité.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Nous passons à Mme Paillard pour l'urbain, et ensuite M. Dransard pour la voirie.

**Mme Paillard**

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant l'urbanisme, les budgets de fonctionnement et de l'investissement ont la même structure de postes que les années précédentes. S'agissant du budget fonctionnement, le niveau de dépenses est estimé à 454 000 €, contre 428 000 € en 2014. Cette très légère hausse s'explique tout simplement par une augmentation du nombre de biens immobiliers appartenant à la Ville dans la ZAC et qui supportent une taxe foncière. Quant aux recettes de fonctionnement, elles se composent de la taxe additionnelle au droit de mutation que nous avons estimée, comme l'an passé, à 1,8 M€.

S'agissant du budget investissement, les dépenses augmentent très significativement de 150 %. Elles passent de 5,101 M€ à quasiment 13 M€. C'est une mécanique budgétaire et une opération neutre au milieu fait qu'en réalité, on n'augmente que de la moitié des 8 M€. Cette évolution s'explique par une opération, nous en avons parlé lors des différents conseils, d'acquisition du 4 place de la Gare des Vallées pour un montant de 3,843 M€. On met ce montant d'une part dans la branche acquisition et d'autre part dans un poste provision pour consignation car l'on doit consigner les fonds pour pouvoir acquérir le bien.

En parallèle, on a les recettes d'investissement qui sont liées à tout ce qui est autorisation du droit des sols. Elles vont augmenter très considérablement de l'ordre de 4 M€. Ce sont ces fameux 3,8 M€ qui sont la déconsignation des fonds que nous aurons consignés. C'est une opération neutre. On consigne 3,8 M€, on déconsigne 3,8 M€ et en réalité, on a le poste acquisition de 3,8 M€ qui est la seule dépense investissement.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Je passe la parole à M. Dransart, puis à M. Hervo qui reviendra plus complètement sur la ZAC.

**M. Dransart**

Si vous permettez, Monsieur le Maire, je vais faire la présentation des budgets collectes en remplacement de Mme Michelet, de la propreté, de la voirie et des espaces verts pour simplifier cette présentation qui ne fait que neuf pages.

**M. le Maire**

Vous avez toujours trois minutes pour tout cela.

*(Rires.)*

**M. Dransart**

Comme Mme Michelet est absente, je n'ai pas droit à six ? Tant pis.

Je vais commencer par la collecte. En dépenses, la collecte et le traitement des déchets, c'est un gros poste : 3,117 M€. Il y aura une variation importante par rapport à l'année passée de 400 000 € puisqu'on va arrêter la prestation de rentrée et sortie des baux dès le mois de mai. C'est la principale différence.

Pour la propreté, c'est un budget de 1,9 M€. Je ne rentre pas dans les détails parce que c'est vraiment à l'identique des années précédentes. En termes de recettes pour la collecte et le traitement des déchets, on sera à 4,214 M€. C'est une version un peu plus prudente de ce que nous avons l'année passée mais c'est le même ordre d'idée.

Pour la voirie, en dépenses pour la partie entretien, on a un budget d'1 M€. Cela comprend des petits travaux de voirie au quotidien, la partie éclairage public pour citer les gros postes, l'entretien et la maintenance des caméras, la délégation de service public du parking, l'exploitation du parking du théâtre, la location et la pose des décorations de fin d'année pour Noël, comme chaque année.

Sur la voirie, en termes de dépenses, on va réduire la voirie puisque l'on était à 2,5 M€ et l'on va passer à 1,925 M€ avec des études pour 170 000 € qui vont concerner le projet de l'aménagement de la place de la Liberté et la maîtrise d'œuvre de la vidéoprotection.

En termes de travaux proprement dits, nous allons avoir la création du plateau surélevé de la rue de l'Aigle devant l'école, que nous avons reporté l'année passée parce que le Conseil général refaisait la rue, pour 100 000 €. On va le retrouver cet été. Les travaux sur les réseaux pour 150 000 €, les travaux sur l'éclairage public pour 160 000 € et du mobilier urbain, puisque c'est un entretien constant, pour 168 000 €. La grosse dépense sera la DSP du parking pour un 1,2 M€ si toutefois les recours sont levés d'ici la fin de l'année.

En recettes pour la partie voirie, nous aurons environ 604 500 €, essentiellement dus au droit d'occupation du domaine public des différents déménagements, travaux, terrains, échafaudages, chantiers pour 200 000 €, les droits de stationnement, les redevances d'occupation du domaine public qui constituent ses principales entrées d'argent.

Pour finir avec les espaces verts, en dépenses, ce sont 437 000 €, donc quasiment à l'identique des années précédentes. Nous avons optimisé certains postes. Que puis-je vous dire de plus ? Ce sont essentiellement des contrats pour l'entretien des parcs et jardins, le contrôle des aires de jeu, la maintenance des aires de jeu, l'arrosage automatique, l'entretien des fontaines, l'élagage des arbres, donc rien de nouveau, et l'entretien phytosanitaire. C'est pour la partie dépenses.

En termes d'investissement, il y aura beaucoup moins de travaux. On passe de 479 000 € à 155 000 €. Il y aura des plantations pour 75 000 € et des aires de jeu. Voilà ce qui compose les travaux cette année. Le reste sera le mobilier et le matériel qu'il faut remplacer pour 6 000 €. Pas plus pour les espaces verts. Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

#### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Dransart, c'était très bien.

Monsieur Hervo, vous avez la parole et vous serez suivi de M. Perrée, qui lui-même sera suivi de M. Pinta.

#### **M. Hervo**

Pour la ZAC, les grands chiffres clés arrondis. Vous le savez sans doute, cela ne vous aura sûrement pas échappé, la ZAC est à cheval sur le budget principal de la Ville et sur le budget annexe. Pour le budget principal de la Ville, des dépenses à hauteur d'environ 1,7 M€ constituées d'environ 700 000 € de reste à payer sur des travaux qui sont achevés (le théâtre, l'école Guest, l'école Renan) et 1 M€ qui représente le coût d'acquisition du volume crèche et du volume mairie annexe au sein de l'opération Marignan. En recettes sur ce budget de la Ville, le solde à recevoir des comptes de la ZAC 92, dont nous aurons à parler tout à l'heure, est à hauteur d'1 M€.

Pour le budget annexe, M. Ballin a déjà donné quelques grandes lignes :

- des dépenses d'acquisition, y compris la démolition et dépollution, à hauteur d'environ 19 M€ ;
- des travaux de VRD à hauteur d'environ 3,5 M€ ;
- des dépenses globales de management de projet et annexe à hauteur d'1,2 M€.

À ce sujet, je rassure Mme Paillard, les taxes payées par la Ville pour les propriétés acquises sont reprises par le budget de la ZAC. Une dépense globale d'environ 24 M€, équilibrée pour l'essentiel par une perspective d'emprunt, puisqu'il n'y a qu'une recette certaine de l'ordre d'1 M€, à savoir des soldes de participation constructeurs et des participations constructeurs à venir.

Toutefois, je précise que ce recours à l'emprunt pourrait se voir très amoindri si l'opération de Marignan peut se signer avant la fin de l'année 2015, puisque je rappelle qu'il y a une perspective de recettes d'une bagatelle de 14 M€, que certains s'ingénient à retarder depuis des années. Nous allons peut-être y arriver cette année.

#### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo. La parole est à M. Perrée.

#### **M. Perrée**

J'ai la tête qui tourne avec les chiffres de Jean-Pierre Hervo. Je vais être plus modeste. Je vais vous présenter le budget du service patrimoine, bâtiments et fluides. Pour les bâtiments administratifs, le budget de fonctionnement 2015 sera de 396 800 €. Le budget d'investissement sera de 237 377 €, soit une diminution de 10,92 % par rapport à l'année dernière. Pour les fluides, le budget fonctionnement 2015 sera d'1 567 407 € et le budget d'investissement 2015 sera de 240 415 €.

On peut passer aux jumelages et échanges internationaux. Vous savez que la volonté de la Ville est de maintenir des liens étroits et personnels entre les citoyens et les gens des villes avec lesquelles nous sommes jumelés. Je le rappelle vite : Wangen im Allgäu, Daroun-Harissa, Clarksville, Valpaços, et Yoqneam.

Le budget est de 77 400 € et comprend les cadeaux des réceptions, les voyages, les déplacements, les locations de véhicules, les transports collectifs, etc. À ces 77 400 € s'ajoutent les subventions qui sont versées au Comité des fêtes du quartier des Vallées pour 2 000 € et la Croix-Rouge française pour 5 000 €. Enfin, les recettes sur les cotisations des échanges pour les échanges linguistiques avec la ville de Wangen et avec la ville de Clarksville montent à 3 250 € et 13 600 €. Cela fait un budget total de 16 850 €.

Pour le service réception, restauration, logistique, les dépenses de fonctionnement se montent à 774 395 € et comprennent les produits d'entretien, l'alimentation, les cérémonies, les fournitures diverses et variées, les vêtements de travail, les entretiens de

locaux qui montent à près de 400 000 €, donc nous arrivons à 774 000 €. Le fonctionnement en recette, il n'y a aucune recette. En investissement, 40 000 € d'investissements pour le mobilier et le matériel. En investissement recette, aucune recette non plus. Cela fait un budget total de 814 395 €.

Pour le service état civil qui regroupe l'état civil, les affaires générales, les élections et les accueils décentralisés, les dépenses en fonctionnement, il s'agit des pochettes de livret de famille, des encarts, des reliures, des registres, des cadeaux pour les naturalisés, des transports pour les grèves, qui montent à 3 000 €. Ensuite, le cimetière, il s'agit de la cotisation Sifurep et des reprises de concession qui vont monter à 3 500 € et 15 000 €.

Enfin, nous avons deux permanences : des permanences d'avocat pour 17 000 € et des permanences pour les sourds, que nous venons de lancer, Sourcline, pour 4 000 €. En recettes, nous avons :

- le renouvellement et l'achat de concessions au cimetière ;
- les photocopies et documents administratifs pour 900 € ;
- la dotation pour le recensement de la population ;
- la dotation pour les titres sécurisés, c'est-à-dire les passeports et les cartes d'identité pour 10 000 € ;
- la dotation pour les élections, 24 000 €.

En investissement, la numérisation des actes anciens d'état civil. C'est une très bonne nouvelle, nous avons fini cette numérisation, tous les registres sont numérisés depuis le 5 juin 1910. Le projet d'informatisation du cimetière est en cours, il s'agit de 40 000 €. En investissement, il n'y a évidemment pas de recettes.

Pour le CTM, il s'agit du fonctionnement (376 248 €) qui comprend les frais pour l'atelier, le garage, la reprographie et les achats de papier et de fournitures diverses pour 376 000 €. En investissement, 75 900 €, dont 23 900 € pour l'atelier, l'aménagement outillage, événementiel, fêtes, cérémonies, etc. Pour le garage, 52 000 € qui comprennent l'aménagement, les outillages et les véhicules. Nous avons été obligés d'acheter un véhicule pour le trafic des jardiniers.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Merci.

Docteur Pinta, hygiène et sécurité.

**M. Pinta**

Bonsoir, mes chers collègues. L'hygiène et la sécurité ont besoin d'un petit budget de 97 500 € qui se répartissent en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement. Pour les dépenses de fonctionnement, nous allons vous demander 55 000 € qui vont servir à des dépenses liées à la salubrité publique, c'est-à-dire les contrats de dératisation, les contrats avec des sociétés pour capturer des animaux errants (les chiens, les chats, les pigeons, etc.) et également les prélèvements biologiques pour les cantines, les eaux souterraines, etc.

Quant au budget d'investissement, c'est essentiellement pour du petit matériel technique, qui va nous coûter 42 500 € pour des travaux que l'on va effectuer pour des tiers à qui l'on a exigé de faire des travaux. On va avancer les fonds qui nous seront remboursés par les propriétaires que l'on aura sommés de faire ces travaux. Ce sont également des achats de défibrillateurs. Voilà le budget pour l'hygiène et la sécurité des bâtiments. Quelques petites dépenses pour des trousseaux de secours dans les bâtiments publics et la police municipale. Voilà le budget que je vous demande pour l'hygiène et la sécurité.

**M. le Maire**

Merci infiniment.

Y a-t-il des interventions ?

Je vais donc donner la parole à ceux qui le souhaitent dans la salle pour poser des questions aux différents élus, à M. Ballin, ou faire des déclarations. Le débat est ouvert. Nous passerons au vote ensuite des différents sujets. Il y aura six votes.

Y a-t-il des questions ?

**M. Conway**

Ma première question s'adresse à M. Ballin. Vous n'avez pas parlé du traitement de l'investissement Jerphanion et de l'impact que cela a sur le budget, puisque vous parliez de la dette. Pouvez-vous dire un mot là-dessus ?

**M. le Maire**

Monsieur Conway, si vous êtes d'accord, on va prendre toutes les questions parce que si l'on a 70 questions côte à côte, on va essayer de les regrouper. S'il y a des questions en doublon, on en fera des globales. Sur Jerphanion, où se trouve la dette ?

Monsieur Conway, vous avez d'autres questions ?

**M. Conway**

J'ai une question sur la voirie et sur le personnel.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Conway**

J'ai trois questions mais je préfère...

**M. le Maire**

Allez-y, je vous donne la parole sur la voirie. J'ai la présidence de séance, donc je vous en prie.

**M. Conway**

Non.

**M. le Maire**

Est-ce que je peux entendre M. Conway qu'une fois que vous ne voulez plus la parole...

**M. Conway**

J'ai une question sur la voirie et une question sur les ressources humaines.

**M. le Maire**

Posez votre question.

**M. Conway**

J'ai en mémoire ce qui s'est passé l'année dernière où l'on partait d'un sujet à l'autre. J'ai trois questions, je n'en ai pas plus.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, posez vos questions et je vous assure que si l'on n'y répond pas, vous les reposerez. Allez-y.

**M. Conway**

J'ai une question sur le nouveau budget de la voirie et une question au niveau des ressources humaines sur la revalorisation de la catégorie B.

**M. le Maire**

Sur la revalorisation de la catégorie B pour Mme Raimbault. Sur la voirie, la question était ?

**M. Conway**

Sur le niveau des budgets.

**M. le Maire**

Par rapport à l'année dernière ?

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Duclos**

J'ai une question sur la ZAC des Champs-Philippe et l'emprunt de 24 M€. Sur les prévisions de recettes, on a eu une réponse partielle. Je voulais savoir comment vous envisagiez la situation dans les prochaines années.

**M. le Maire**

Très bien, donc le devenir de cet emprunt.

**M. Duclos**

Sur les personnels, j'ai une question. Dans la présentation de la grille des personnels, on indique le nombre de postes pourvus et le nombre de postes budgétés. Il apparaît une différence de 473 à 580 et je voulais avoir la raison de cette différence.

J'avais des remarques mineures. J'ai cherché un peu les budgets en augmentation et j'ai trouvé le compte 62-47 sur les transports collectifs. On a parlé d'économie sur les transports collectifs mais il se trouve que ce budget passe de 415 000 € à 427 000 €. C'est une question mineure. Sur le compte 60-64, fournitures administratives, une augmentation de 50 %.

Peut-être une question de novice que je suis sur les recettes fiscales : les variations de badge, je comprends bien que les taux sur les impôts ne bougent pas d'une année sur l'autre mais les bases notifiées augmentent, donc cela me semble très fort au vu de la faible augmentation des valeurs locatives. Je ne suis pas spécialiste de ces bases de taxe d'habitation, taxe foncière et ces cotisations entreprises.

Une question également sur l'augmentation de la ligne 70-67 qui passe de 1,8 M€ à 2,367 M€, redevance droit et service périscolaire. Je voulais savoir si c'était la conséquence des rythmes scolaires, me confirmer ou m'infirmier cette chose.

La dernière question était sur l'optimisation des coûts de la restauration scolaire, comprendre ce que ceci voulait dire. Pareillement une réflexion sur l'organisation des services, la modernisation des méthodes de travail. Je veux bien que l'on parle d'informatisation mais est-ce que cela va au-delà ?

**M. le Maire**

Merci beaucoup. On fait une première série et je vous passe ensuite la parole.

D'abord, M. Ballin sur la dette.

**M. Ballin**

Comme nous l'avons évoqué à de nombreuses reprises, le bail de Jean Jerphanion est maintenant considéré comme un emprunt. C'est pour cela qu'on voit la hausse entre le budget 2014 et le budget 2015, la hausse du remboursement de la dette, à hauteur de 240 000 €. C'est l'impact de Jean Jerphanion. On a le détail page 55 de l'ensemble des éléments qui montrent que Jean Jerphanion est bien repris dans la dette.

**M. le Maire**

Merci. Il y avait également une question de M. Duclos qui est une question financière mais aussi de ZAC sur les 24 M€. C'est peut-être M. Hervo qui veut répondre à M. Duclos ?

**M. Hervo**

Votre question sur la ZAC rejoint celle que vous avez posée lors d'un des derniers conseils municipaux et à laquelle j'ai répondu, mais je vais recommencer.

Un budget annuel sur la ZAC n'a aucune signification. La seule chose qui a une signification, ce sont les perspectives à fin d'opération. La perspective à fin d'opération, la fameuse phase 2 dont nous parlions avec M<sup>lle</sup> Naturel tout à l'heure, se situe au global à hauteur d'environ 45 M€, dépenses et recettes, puisque par définition, le budget de la ZAC est équilibré en dépenses et en recettes.

Cette année, après une phase de construction qui a suivi une phase de cession importante de droit à construire, nous sommes dans une période pour cette année où les perspectives de cession de droit de construire, qui constituent l'essentiel des recettes d'une opération de ZAC, seront à peu près nulles, à l'exception de la cession Marignan qui est toujours pendante à hauteur de 14 M€, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Voilà la réponse. Cela veut dire que cette année, nous allons être en découvert important. C'est le propre d'une opération d'aménagement de commencer par des dépenses avant d'engranger des recettes. Nous avons eu de la chance que dans la première partie, les opportunités de cession des droits de construire des bureaux de la place de Belgique et du boulevard National se soient présentées suffisamment tôt pour engranger des recettes importantes qui ont permis de travailler à peu près en trésorerie équilibrée jusqu'à présent. Nous n'en sommes plus là. La prévision de 24 M€ d'emprunt est en face d'une prévision importante de dépenses d'acquisition. Si ces dépenses d'acquisition, pour quelque raison que ce soit, ne se réalisent pas tout de suite dans l'année 2015, les besoins en trésorerie seront d'autant moindres. Il faut retenir la perspective à fin d'opération qui est, par définition, équilibrée.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Il y avait deux questions sur les DRH, une de M. Conway et une de M. Duclos, sur la revalorisation des catégories C et sur les grilles des postes avec les postes budgétés et postes réels.

**Mme Raimbault**

Concernant la revalorisation de la grille indiciaire pour les catégories C, cela concerne 439 agents.

**M. Duclos**

Catégorie B.

**Mme Raimbault**

Excusez-moi. C'est l'impact que cela a suite à la revalorisation de la grille des catégories C ?

**M. Conway**

Oui, c'est le même décret. Vous avez parlé de l'impact sur la catégorie C et je ne sais pas si cela incluait la catégorie B, si vous l'avez pris en compte ou pas.

**Mme Raimbault**

Oui, c'est un chiffre global que je vous donne : 439 agents.

**M. Conway**

C'est B et C.

**Mme Raimbault**

B et C. L'indice est de 5.

**M. le Maire**

Ensuite, la question de M. Duclos sur les postes ouverts et budgétés.

**Mme Raimbault**

La différence s'explique par une réserve en fonction du recrutement qui doit s'effectuer.

**M. le Maire**

M. Conway avait une question, Monsieur Dransart, sur la comparaison des budgets voirie de cette année *versus* l'année dernière.

**M. Dransart**

Pardonnez-moi, je ne pouvais pas faire la répartition poste par poste, cela aurait été trop long. Pour simplifier, on va commencer par les recettes. On a fait une diminution de 790 000 € à 604 000 €, diminution assez importante parce qu'on prévoit une diminution assez importante des droits de redevance sur l'occupation du domaine public. Il y aura beaucoup moins de travaux de chantier prévus cette année. C'est une gestion prudente, c'est essentiellement ce qui fait la différence.

Pour la partie fonctionnement et dépenses, il y a une réduction d'environ 200 000 € qui est liée à la variation de trois postes. La première est que nous avons une extension du contrat avec Lombard et Guérin pour la gestion du marché des chantiers que nous n'avions pas précédemment. C'est en plus, environ 20 000 €. En revanche, nous avons une réduction de moitié du contrat qui gère l'exploitation du parking du théâtre, puisque nous avons du recul, et avec ce nouveau contrat SAGS, nous ne sommes plus qu'à 70 000 €, alors que nous avions budgété 150 000 € l'année dernière. Puis, nous avons la délégation de service public du parking de la Liberté qui est prévue à 150 000 € au lieu de 260 000 €. C'est pour la partie dépenses voirie fonctionnement.

Maintenant en investissement, il y a un impact très fort puisque nous étions à 2,5 M€ et nous sommes à 1,9 M€, pour faire dans les grandes masses. La grande différence par rapport aux années précédentes est que nous n'aurons pas de réfection de rue. Vous vous souvenez que nous avons fait l'avenue Foch portion 1, portion 2 et l'avenue Général Leclerc. Cette année, il n'y aura pas de réfection de rue. C'est ce qui fait l'économie.

**M. le Maire**

Merci. Ensuite, il y avait une question sur les transports collectifs, Monsieur Duclos, le compte 62-47 qui était passé de 415 à 427. C'est une augmentation qui n'est pas très importante liée à un peu plus de classes cette année que l'année dernière. Sur le 60-64, il y

a une augmentation de ce que l'on appelle les fournitures administratives. En réalité, de mémoire, ce n'est pas une augmentation réelle, c'est une augmentation que l'on observe budgétairement par le regroupement sur cette ligne de dépenses un peu éparées. Les fournitures administratives ont été regroupées sur une seule ligne et c'est ce qui donne cette impression.

Sur la question des taux qui ne bougent pas et en même temps des recettes fiscales qui augmentent, c'est lié à l'augmentation de l'assiette, puisqu'il y a eu des livraisons d'immeubles. De mémoire, le seul immeuble situé avenue de Verdun, le dernier immeuble à gauche en quittant La Garenne, avec la société Technip, la taxe liée à l'entreprise liée à cet immeuble compte pour la moitié de l'augmentation de la recette liée à l'entreprise cette année. On voit qu'il y a un effet ZAC macroscopique cette année, plus l'augmentation des bases qui a été décidée par la loi de finances 2014 de l'ordre de 0,9 %. Tout cela a conduit à ce que vous observiez une augmentation des recettes fiscales, alors que nous n'augmentons pas les taux.

L'augmentation du 70-67 de 1,8 à 2,67, il s'agit de la conséquence de l'augmentation des tarifs liés au quotient familial, en particulier sur la restauration scolaire.

Je crois que nous avons répondu à toutes vos questions.

Madame Naturel, vous avez la parole.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant l'investissement logement, je vois 72, aides au secteur locatif. Je voulais savoir ce que cela ciblait, si c'était dû à une contribution de la Ville pour un manque de logement ou si c'était une aide pour le logement social.

**M. le Maire**

Quelle page ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Page 49. Dans les dépenses, 72, aides au secteur locatif.

**M. le Maire**

Ce doit être lié – je parle sous le contrôle de Mme Gaillabaud – à l'augmentation de notre participation aux équilibres des logements sociaux. C'est cela ?

*(Mme Gaillabaud acquiesce.)*

Vous avez la réponse. Quand un logement social se fait, il y a une participation de la Ville, soit sous forme d'une subvention pour surcharge foncière, soit sous forme d'une garantie d'emprunt. En l'occurrence, il s'agit de l'augmentation des dépenses liées aux contributions de la Ville à la construction des logements sociaux.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Concernant la vidéoprotection, serait-il possible d'avoir un petit point sur l'aboutissement du fonctionnement ?

Concernant les départs en retraite, combien de postes sont concernés pour l'année 2015 ? Concernant les associations, je m'étonne de voir que certaines associations n'ont plus aucun financement. Que deviennent-elles ? Est-ce qu'elles existent toujours ?

Ensuite, concernant la mission locale, on peut se réjouir d'une augmentation forte. Je voulais savoir un peu dans le détail quelles sont les prochaines missions de leur action locale ?

Concernant le quotient familial, j'ai demandé en juin dernier si l'on pouvait avoir la répartition par tranche des familles pour l'année 2014-2015. Il y a une nouvelle grille, donc je voulais savoir l'impact que cela avait.

J'avais une question sur le fonctionnement 65, subvention participation. Je voulais savoir à quoi cela correspondait, puisqu'il y a une forte baisse. Je voulais savoir si c'était une subvention de CAF.

**M. le Maire**

Quelle page ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Page 2 du rapport.

**M. le Maire**

Dans le budget, on est page 13. Votre question ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je voulais savoir à quoi cela correspondait, si c'était une subvention de CAF ou une participation familiale.

**M. le Maire**

Quoi donc ? Dans le 65, ce sont les autres charges de gestion courante. Vous parlez de quelle dépense ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je voulais savoir ce que c'était comme dépense. Vous marquez subvention de participation. Quelle est la subvention ?

**M. le Maire**

Dans le 65, ce sont toutes les charges de gestion courante. Par exemple, les subventions aux associations y sont, mais il y a d'autres choses : la participation aux pompiers, les indemnités de logement des instituteurs, les frais de mission, les cotisations de retraite, la formation des élus.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Dans l'investissement, je vois une forte baisse subvention d'équipements versés. Je voulais savoir à quoi cela correspondait. Page 5.

**M. le Maire**

Vous parlez de quelle ligne ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Investissement subvention d'équipements versés. On passe de 144 à 1 845.

**M. le Maire**

Il faudrait que vous me donniez le numéro de la ligne budgétaire. Comme cela, cela m'est difficile.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Une autre question. Sur le CPAM, un projet est-il en cours ?

**M. le Maire**

Allez-y, Madame.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Sur l'acquisition de la CPAM, je voulais savoir s'il y avait un projet avec une partie sur le logement social, des immeubles de logement ou autre chose ? Ce sera tout.

**M. le Maire**

Merci. Sur la vidéoprotection, Madame Caullery, vous avez la parole.

**Mme Caullery**

Je voudrais que l'on précise la question parce que tout à l'heure, je vous ai donné les chiffres sur le budget 2015. Vous voulez que l'on revienne sur le budget 2014 pour savoir où nous en étions ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je veux savoir où nous en sommes globalement.

**Mme Caullery**

Le budget 2014 également, vous voulez dire ? En 2014, nous avons voté un budget d'1,5 M€, de mémoire parce que je ne l'ai pas sous les yeux. Cela nous avait permis d'installer les 34 caméras dont je vous parlais tout à l'heure. Nous avons donc, au budget 2015, en investissement, 165 000 € supplémentaires qui vont nous permettre d'installer sept caméras supplémentaires. Nous en avons parlé, et c'était M. Ranji à l'époque qui était membre de la commission, quand nous avons déterminé les nouveaux emplacements qui vont être :

- au square Corvisart ;
- derrière la place de la Liberté ;
- derrière l'église ;
- au coin du boulevard de la République, avenue Joffre ;
- devant le collège des Vallées ;
- la passerelle qui passe entre La Garenne-Colombes sur la voie ferrée ;
- place du Général Leclerc.

Je crois que je vous ai donné les sept supplémentaires. Et bien sûr l'installation du CSE dont je vous parlais tout à l'heure qui nous permettra de visionner ce qu'il se passe derrière les caméras.

**M. le Maire**

Merci. C'était la première question.

Ensuite, il y avait une question pour Mme Raimbault sur le nombre de personnels communaux qui partaient à la retraite.

**Mme Raimbault**

Environ une vingtaine.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Les personnes dont les postes sont non renouvelés ?

**M. le Maire**

Sur les postes qui seront non renouvelés ?

**Mme Raimbault**

Pour l'instant, je ne pourrai pas vous le dire. C'est en fonction de quand les personnes vont partir parce que c'est aussi une réflexion pour certaines d'entre elles de partir ou non à la retraite. En fonction de cela, je vous dirai si c'est renouvelé ou non, mais je ne peux pas vous le dire dans l'immédiat. Nous avons les non renouvelés des départs à la retraite pour 2014, mais pour 2015, c'est en cours.

**M. le Maire**

Des postes vont être renouvelés à 100 %, d'autres moins. Cela dépendra de là où ils sont. Il faut observer ce que M. Ballin a dit tout à l'heure, ainsi que Mme Raimbault, à savoir la diminution de la dépense de fonctionnement en matière de personnels qui témoigne d'une diminution de la masse salariale, non pas individuelle, car le GVT continue à progresser individuellement. Les fonctionnaires continuent à être payés normalement, voire certains bénéficient d'une augmentation, mais globalement, la masse diminue à travers sûrement d'un certain nombre de départs à la retraite non remplacés, mais c'est trop ponctuel pour que l'on puisse vous répondre.

Ensuite, la question des associations dont certaines ne sont plus financées. Monsieur Dubois, vous avez la parole.

**M. Dubois**

Nous vous avons déjà répondu. Toutes les associations qui ont une diminution de subvention, c'est parce qu'elles ont des niveaux de trésorerie importants, voire très importants. Celle que vous citez, qui n'a rien cette année, c'est tout simplement parce qu'elle a

l'équivalent de presque deux ans de trésorerie sur son compte bancaire. Cela peut paraître surprenant qu'une association qui était subventionnée passe à zéro, mais il est tout autant surprenant qu'une association qui ait beaucoup d'argent demande un niveau de subvention identique aux années précédentes.

**M. le Maire**

Il y avait une question sur la mission locale qui avait une augmentation forte et Mme Naturel souhaitait savoir pourquoi, Monsieur De Boutray.

**M. De Boutray**

L'an dernier, quand nous avons voté les subventions aux associations, nous avons été un peu timides. Quand on voit le succès, puisque nous avons accompagné plus de 180 jeunes, il se trouve que l'idée est vraiment d'augmenter cette subvention un peu pour du rattrapage par rapport à l'année n-1. La deuxième chose que nous allons mettre en place, compte tenu de cette forte augmentation, est une convention d'objectifs qui va nous permettre de bien piloter entre eux et nous, la Ville, les efforts et les évolutions que nous allons faire autour de la mission locale.

**M. le Maire**

Merci. J'avais une question concernant le quotient familial. C'était une demande plus qu'une question. Nous attendions un an de vie de ce nouveau quotient pour vous donner une échelle d'utilisation. Cela vous sera donné à la fin de cet exercice durant le troisième trimestre scolaire.

Enfin, sur l'acquisition de la CPAM, vous aviez posé la question de savoir pourquoi. C'est dans le but de l'utiliser à visée d'intérêt général, par exemple culturel ou associatif. Nous verrons quand nous en serons propriétaires.

D'autres questions ?

**M. Conway**

Je reviens sur Jerphanion. Vous avez répondu sur l'impact de l'annuité mais sur l'endettement global de la commune, je voulais signaler que l'on passait d'un peu moins de 6 M€ à un peu plus de 12 M€ en enregistrant cela. La question que j'avais posée en Commission des finances, je ne sais pas si vous avez eu un peu plus de précisions depuis, c'était qu'en retraitant cette somme de cette manière, on peut avoir droit à récupérer la TVA sur ce qui serait désormais considéré comme un investissement et pas un emprunt. Je voulais savoir d'une part où nous en étions et d'autre part, si vous l'avez intégré dans le budget ?

**M. Ballin**

Très honnêtement, je me tourne vers Matthieu, je ne sais pas si nous avons fait l'analyse technique sur ce sujet.

C'est en cours, c'est bien ce qu'il me semblait.

**M. le Maire**

Nous sommes en cours de discussion avec les services de l'État qui ne sont pas d'accord sur cette vision très curieusement. Vous imaginez pourquoi. Nous plaçons notre cause. L'État a une vision curieuse : d'un côté, il faut que ce soit de l'endettement, mais de l'autre, il ne faut pas reverser de TVA. L'État est parfois un peu partial.

M. Hervo souhaitait compléter une petite chose en réponse à M. Duclos.

**M. Hervo**

En trois mots pour compléter ma réponse à M. Duclos. Nous avons évoqué les rentrées fiscales complémentaires provenant des nouvelles constructions, des nouveaux habitants et des nouvelles activités économiques dans la ZAC. Je tiens à préciser que ces rentrées fiscales n'entrent pas dans l'équilibre de la ZAC. Elles ne sont pas consommées pour mener la ZAC à son terme, elles entrent dans le budget de la Ville.

**M. le Maire**

Il n'existe pas d'impôts ZAC. Très bien.

Monsieur Conway, je vous en prie.

**M. Conway**

J'avais une question parce qu'elle n'a pas été bien comprise quand je l'ai formulée. Elle ne portait pas sur le rappel des évolutions mais par rapport à l'estimé 2014. Vous comparez plan à plan, donc par exemple, les espaces verts, c'est toujours au même niveau. Je voulais savoir si vous avez simplement reconduit le plan ou si vous vous êtes basés sur des estimés 2014.

L'autre question était par rapport à l'évolution. Vous avez signalé l'arrêt de sortie des conteneurs des copropriétés et vous avez cité le chiffre de 400 000, alors que dans les informations qui ont été données, vous aviez parlé de 500 000.

**M. le Maire**

414 000, c'est dans le contrat initial et cela a été revalorisé depuis. C'est pour cela qu'on arrivait à 500 000. 414, c'est le chiffre contractuel. Sur la première question, on verra au CA.

Avez-vous d'autres questions ?

**M. Conway**

Par rapport à cela, vous voulez dire que pour les budgets que vous fixez, vous ne tenez pas compte de l'estimé 2014 ? Vous attendez le CA pour nous donner l'information ?

**M. le Maire**

À votre avis ?

**M. Conway**

J'ai l'impression que vous faites cela. C'est une pratique vraiment très rare dans le milieu des entreprises, dans lequel *a priori*, quand on fixe un plan, on regarde ce que l'on a dépensé et quand on a un Conseil d'administration, on donne cette information quand elle est demandée.

**M. le Maire**

Nous ne pouvons pas vous donner l'information puisqu'elle est n'est pas présentée. Elle sera présentée lors du CA au mois de juin.

**M. Conway**

La présentation du CA, comme le rappelait fort justement Jean-Philippe Ballin à chaque fois, c'est l'état des dépenses, pas l'estimé. C'est l'état réel des dépenses.

**M. le Maire**

Absolument. Comme nous voulons être précis, nous vous dirons les choses au moment du CA.

**M. Conway**

Aujourd'hui, je note que vous ne voulez pas donner ce chiffre.

**M. le Maire**

Parce que je ne l'ai pas précisé. Je ne voudrais pas vous donner un chiffre aujourd'hui que vous contesterez, parce que vous êtes taquin, Monsieur Conway. Si le chiffre que je vous donne aujourd'hui n'est pas celui que je vous présenterai au mois de juin, vous me direz : « Ah, regardez ! ». Votre taquinerie me rend méfiant, donc nous vous présentons aujourd'hui le budget primitif.

**M. Conway**

Vous n'avez pas entendu qu'il s'agissait d'un estimé et pas d'un réalisé que je demandais ?

**M. le Maire**

Taquinerie.

Madame Naturel, vous avez levé le doigt et nous allons vous répondre.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est une question pour M. De Boutray. Sur l'intervention économique 90, page 37 du budget, section 90, dans les dépenses, nous avons une augmentation notable et je voulais savoir de quoi il retournait. Interventions économiques, dépenses.

**M. le Maire**

On était à combien avant ? 26 000 €. Vous parlez des 26 075 €, c'est cela ? C'est lié à la mission locale, en partie. Parfait.

Plus de questions sur le budget ?

Nous allons donc maintenant passer à la série des six votes.

Nous allons d'abord passer au vote du budget primitif de la ville, que je vous propose de voter en deux fois. Nous allons d'abord voter le budget de fonctionnement à 52 545 750 €. Qui est contre ?

**M. Conway**

Je n'ai plus de questions mais une intervention à faire.

**M. le Maire**

Je vous en prie.

**M. Conway**

Tout d'abord, je voulais féliciter le Président de la Commission des finances d'avoir organisé la Commission en temps et en heure, le 18 mars, avec des chiffres fournis qui nous ont permis d'avancer dans ce Conseil avec un maximum d'éléments donnés à l'avance, y compris des estimés. Je regrette que cette démarche n'ait pas été poussée jusqu'à la présentation du plan 2015 par secteur et que l'on ne dispose pas d'un élément plus concret pour apprécier l'effort porté par rapport à l'estimé.

La deuxième chose est que la présentation de ce budget, comparée aux chiffres globaux de l'estimé, montre une nette surmobilisation fiscale. En effet, l'excédent de 2014 devrait être entre 7 et 10 M€ à la louche et le prévisionnel de ce présent plan est de 7 M€.

D'autre part, ces investissements sont de temps en temps appuyés sur le plan pluriannuel d'investissement, notamment quand vous parliez de l'étude place de la Liberté. En réalité, vous parlez du PPI quand cela vous arrange et vous le dénigrez quand cela vous dérange, malgré les promesses que vous avez faites à la Commission de contrôle des comptes. C'est vraiment désagréable et dommageable pour les Garennois car il est indispensable de mettre au point ce plan pluriannuel pour la mandature. On apprend aujourd'hui que cette année, on ne va pas faire de réfection de rue. L'année dernière, c'était impératif de faire l'avenue Foch. Il faut faire cette démarche avec les Garennois.

Je regrette en particulier que cette économie sur les sorties de containers – je rappelle que j'avais soulevé ce problème en 2011, et Monsieur le Maire, vous m'aviez répondu qu'il existe un service qui est plutôt luxueux... Nous sommes d'accord mais ma poubelle est pleine, il faut que je la sorte deux fois par semaine, etc. Tous ces plans d'économie n'ont jamais été vraiment abordés en débat entre nous, et aujourd'hui, nous abordons enfin une partie du volant d'économie qui est la sortie des containers pour 400 000 ou 500 000 € et nous le faisons relativement brutalement en l'annonçant aux différentes copropriétés, etc. Un temps d'ajustement nous a manqué et c'est un peu dommage.

L'autre point sur le plan pluriannuel d'investissement est que vous disiez : on ne sait pas où l'on va avec la métropole du Grand Paris, donc à quoi cela sert de le faire ? Maintenant, vous dites qu'il faut le faire. De la même manière, cette surmobilisation fiscale peut avoir un effet pervers parce que si l'on intègre une intercommunalité, comme c'est possible et probable, La Garenne pourrait se retrouver en position de banquier des autres communes. C'est quelque chose sur lequel je demande que l'on ait une réflexion commune.

Autre point, vous dites : le plan pluriannuel d'investissement, oui, mais on n'est pas sûr de ce qu'il va faire, vous allez me reprocher de... Le plan pluriannuel, je pense que vous allez dire la même chose en me disant : vous pouvez me reprocher un jour d'avoir programmé cela et de ne pas le faire. C'est le principe même d'un plan pluriannuel : on se projette dans un avenir que l'on ne maîtrise pas. M. Hervo le disait tout à l'heure. On met un budget d'acquisition et c'est évident que tout ne se déroulera pas à la baguette et exactement comme prévu. Un plan pluriannuel, je milite depuis longtemps là-dessus, est vraiment une occasion de débattre des grandes orientations, des priorités, de ce que l'on fait et dans quel ordre. C'est d'autant plus nécessaire que la Commission d'urbanisme qui existait sous la précédente mandature n'existe plus aujourd'hui, donc il n'y a plus de lieu pour préparer, discuter et entendre nos arguments et objections, quitte à ce que vous les preniez ou non, mais au moins qu'il y ait cet espace.

Le dernier point, je note que le parking place de la Liberté, qui était soi-disant un investissement qui ne devait rien coûter, est budgété pour 1,2 M€ dans le plan de cette année. Ce sont les points que je voulais faire et nous avons la confirmation que la hausse des taux l'année dernière était vraiment déraisonnable et excessive. C'est pour cette raison que, malgré le maintien du taux, nous continuons de considérer que ce taux est excessif.

**M. le Maire**

Merci. D'autres observations ou déclarations politiques ?

**M. Duclos**

Je m'associe à ce que dit M. Conway sur le PPI. C'est un bon exercice qui permet un débat ouvert et qui, sur le plan de la gestion de la mairie, est aussi d'une grande aide.

**M. le Maire**

Merci infiniment. Le budget que nous allons vous présenter est un budget sain qui permet à l'avenir de se dessiner sereinement malgré les incertitudes liées à l'évolution législative, puisqu'on ne sait pas à quelle sauce et à quelle cuisine nous serons mangés dans les années à venir. Nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement, nous maîtrisons en particulier les dépenses de personnel qui sont les dépenses les plus importantes. Nous maîtrisons également notre endettement.

Ce que j'ai entendu tout à l'heure me fait un peu penser au débat, toutes proportions gardées, que l'on a parfois en Europe lorsqu'on regrette que l'Allemagne soit trop bonne élève en disant : ce n'est pas normal que vous soyez en si bonne santé. Nous qui sommes en très mauvaise santé, cela ne peut pas durer longtemps. Il se trouve que nous sommes en bonne santé, nous n'allons pas nous excuser d'avoir les capacités financières et d'avoir un budget qui sera peut-être en excédent, quoiqu'on ne sait pas, puisque le budget n'est pas voté en excédent mais à l'équilibre.

Nous allons donc passer au vote sur le budget primitif, d'abord de la Ville de La Garenne. Je vais vous faire voter en trois fois : d'abord l'investissement, puis le fonctionnement, puis la totalité.

Sur le fonctionnement, je vous propose de voter le budget à 52 545 750 €.

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

En investissement, 21 008 059 €. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Le budget total est voté à l'équilibre des deux sommes. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Nous passons à la deuxième délibération concernant l'affectation des résultats sur l'assainissement, qui constate le résultat de l'exercice en fonctionnement et en investissement, et affecte la totalité du résultat de fonctionnement de 2014 en excédent de fonctionnement reporté, et l'inscription de ces sommes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34. Unanimité, je vous remercie. C'était l'assainissement.

Nous sommes maintenant sur le BP assainissement, après la reprise du résultat. Je vous propose de voter globalement la section d'exploitation et d'investissement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 33. Je vous remercie.

Le budget annexe 2015 de la ZAC des Champs-Philippe, je vous propose de l'adopter en fonctionnement et en investissement, en fonctionnement à 26 924 341 € et en investissement à 24 633 731 €.

Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Sur la fixation des quatre taxes directes locales pour l'année 2015 de la TEOM, qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 33.

Enfin, les associations, c'est un peu plus complexe, je suis désolé. Il faut que je fasse un tour du Conseil municipal où je vais demander à chacun de me dire – je suis désolé, c'est très formel mais c'est important juridiquement – à quelles associations vous appartenez et pour quelles associations vous ne souhaitez pas participer au vote.

Nous allons faire un tour de piste et vous allez me dire à quoi vous appartenez les uns et les autres.

*(Tour de table des appartenances aux associations.)*

**M. le Maire**

Je vous propose de passer au vote global des subventions, à moins que vous vouliez sortir une subvention ?

**M. Conway**

Je voudrais sortir la subvention pour le Conservatoire, s'il vous plaît.

**M. le Maire**

Nous allons voter à part, donc on sort le Conservatoire de musique. Nous votons en bloc pour toutes les associations, sauf le Conservatoire. Nous voterons pour le Conservatoire ensuite.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34. Unanimité, je vous remercie.

Pour le Conservatoire, à la demande de M. Conway, qui est contre ? Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Le reste du Conseil, je vous remercie. Bravo.

La gestion active de la dette, Monsieur Ballin, vous êtes en forme, allez-y.

## **2.2 - Gestion active de la dette**

### **M. Ballin**

Comme tous les ans, nous vous demandons de voter les autorisations pour M. le Maire de nous engager sur les emprunts et sur les éventuels produits financiers que nous pourrions avoir liés à cette dette. Comme tous les ans, on reste sur du très raisonnable, c'est-à-dire des indices de la zone euro et éventuellement, c'est de la théorie, peut-être des contrats qui pourraient nous protéger contre des produits de taux variables. C'est très simple comme tous les ans.

### **M. le Maire**

Y a-t-il des questions sur la dette de M. Ballin qui est accessoirement la nôtre ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Madame Gaillabaud, sur les Hauts-de-Seine Habitat.

## **2.3 - Hauts-de-Seine Habitat - OPH : garantie d'emprunt relative à l'acquisition et la rénovation de logements locatifs sociaux**

### **Mme Gaillabaud**

Merci, Monsieur le Maire.

### **M. le Maire**

M. Hervo voudra poser une question sur Hauts-de-Seine Habitat et la garantie d'emprunt.

### **Mme Gaillabaud**

Il est question ici que la Ville garantisse l'emprunt que Hauts-de-Seine Habitat OPH a demandé auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de son nouveau programme au 56 rue Raymond Lourdel, en échange de quoi huit logements seront mis à disposition de la Ville, donnant évidemment lieu à la signature d'une convention de réservation entre l'office et la Ville.

### **M. le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ?

### **M. Hervo**

Comme à mon habitude, je voulais faire une remarque qui n'a rien à voir avec la question. Simplement pour souligner que l'opposition de gauche, qui nous reproche en permanence de ne pas créer de logements sociaux, a encore une fois ce soir refusé de voter le budget de la ZAC qui inclut la création de 200 logements sociaux supplémentaires. Nous nous passerons de votre approbation pour cela, mais il faut être un peu conséquent dans l'existence. C'est ce que je voulais faire remarquer.

### **M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Monsieur Conway, vous avez la parole.

### **M. Conway**

Monsieur Hervo, c'est comme si vous disiez : on a voté contre le budget, donc on est contre les fonctionnaires de la mairie, on est contre le nettoyage des rues. C'est pareil, ce sont des raccourcis.

### **M. le Maire**

Y a-t-il des questions à Mme Gaillabaud ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34. Unanimité, bravo.

Madame Fommarty.

## **III - Pôle Services à la population**

### *Affaires sociales*

#### **3.1 - Sectorisation des écoles communales**

##### **Mme Fommarty**

Nous proposons une très légère modification de la carte scolaire par rapport à celle qui était en place depuis 2012. Des projections sur les huit années à venir ont été réalisées grâce à un certain nombre de logiciels, que je ne maîtrise pas bien mais que les services de la mairie maîtrisent beaucoup mieux que moi, en s'inspirant du nombre d'enfants qui sont actuellement dans les écoles et dans les crèches connus comme étant les moins de 3 ans qui vont rentrer dans les écoles dans les trois ans à venir, et grâce à des outils INSEE, une projection sur les futures naissances et habitants de La Garenne.

Cette sectorisation nous a amenés à conclure que nous avons un gonflement du cœur de vie par rapport à la population des enfants qui vont rentrer dans les écoles, le cœur de ville étant la maternelle Voltaire. Cette maternelle Voltaire est pratiquement à saturation,

elle a 14 classes et il est difficile d'en créer une quinzième. Techniquement, une salle est utilisable mais dans une école, il faut un peu d'espace de vie, de quoi avoir une salle de musique, d'informatique, des équipements, la cantine avec des surfaces qui ne soient pas trop exiguës. La création d'une nouvelle classe nous amènerait à une situation un peu désagréable.

À côté de cela, une autre école est aussi en ce moment, au niveau de la maternelle, en prise de vitesse : la maternelle Renan. Contrairement à Voltaire, il y a de la place pour ouvrir une classe supplémentaire. L'autre chose que nous avons vue dans les projections est qu'au niveau des classes élémentaires, l'école Jerphanion, qui a déjà vu ouvrir une classe cette année en septembre, devrait potentiellement être en situation de devoir en demander une autre d'ici la rentrée 2016-2017, pas la prochaine rentrée mais la suivante. Or, Jerphanion a été construit comme étant une école prévue pour neuf classes et on a ouvert la neuvième classe cette année.

En regardant la carte scolaire, nous nous sommes rendu compte que l'école Marsault n'était pas surchargée actuellement et qu'il y a de la possibilité si l'on devait ouvrir des classes. Je ne vais pas vous faire l'injure, entre guillemets, de vous lire la totalité des rues qui figureront car elles sont dans le budget. Je vais vous montrer les changements prévus. On modifie deux secteurs qui sont maintenant dessinés en rose, puisqu'ils vont rejoindre le secteur Marsault (*montrant sur une carte projetée*), on va enlever une huitaine d'enfants à la rentrée prochaine qui n'iront pas à Voltaire mais à Marsault. Quand on les voit grandir, cela soulagera aussi l'école Jerphanion, puisque ces deux secteurs roses étaient en orange. C'était la maternelle Voltaire, puis l'école Jerphanion.

L'autre chose que l'on modifierait, c'est autour de l'église. On ferait modifier un petit carré qui devient bleu, puisque trois enfants vont être scolarisés à Renan, donc cela allégera aussi puisqu'ils vont grandir et qu'il y aura d'autres enfants. Cela permettra à la maternelle Renan de demander une ouverture de classe et ensuite, l'élémentaire Renan pourra accueillir tous ces enfants largement.

Je demande donc à l'ensemble des conseillers municipaux d'approuver cette modification souhaitée de la carte scolaire, la répartition des écoles dans les années à venir.

#### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions pour Mme Fommarty sur cette présentation brillante ?

#### **M. Conway**

C'est une question de la part d'Agnès Eisenstein. Concernant le rajout de la portion rose qui était Jerphanion à Marsault, nous avons attiré l'attention sur la dangerosité du parcours entre ce quartier Sud et Marsault au niveau du rond-point de l'Europe. Des dispositions avaient été prises pour sécuriser ce point au moment des passages scolaires. Par contre, les gens prennent le raccourci rue du Château pour aller en diagonale vers Marsault et ils vont traverser le boulevard de la République à un carrefour sans feu. C'est bordé avec un passage clouté, mais je pense qu'il faut faire un renforcement à ce niveau.

#### **Mme Fommarty**

Nous avons fait les études par rapport aux points école et nous mettrons la quantité qu'il faudra. Nous pouvons aussi demander aux enfants, une fois qu'ils sont arrivés sur le trottoir, de remonter jusqu'au feu qui est au collège, puisque l'accès vers Marsault est un peu plus loin. Nous renforcerons les points école en fonction des besoins. Cela ne pose pas de problème.

#### **M. le Maire**

Merci. Pas d'autres questions ?

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

### **IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

#### **4.1 - Constitution d'une société publique locale entre les villes de Courbevoie et de La Garenne-Colombes dénommée « centre événementiel et culturel » et désignation d'un administrateur**

##### **Mme Bordet**

La Ville de Courbevoie a pris contact avec La Garenne-Colombes pour proposer la création d'une société publique locale ayant pour intitulé « centre événementiel et culturel ». La Ville de Courbevoie dispose d'un certain nombre d'équipements culturels qui sont assez complémentaires des nôtres. Je pense aux zones culturelles à l'Espace Carpeaux, au cinéma Abel Gance, mais également les studios d'enregistrement et un certain nombre de structures que nous n'avons pas à La Garenne-Colombes et qui, en termes de jauge ou en termes d'utilité, sont très complémentaires de celles que nous avons.

Tous les équipements de Courbevoie jusqu'à présent étaient régis par une association, le centre culturel de Courbevoie, et il a été conseillé à Courbevoie de ne plus travailler, non pas parce que la société n'était pas bien, mais compte tenu de l'importance des travaux et des événements qui avaient lieu là-bas, il valait mieux passer par une société publique locale.

Pour monter une société publique locale, il faut être au moins deux partenaires collectivités. Courbevoie étant voisin de La Garenne-Colombes et ayant des équipements complémentaires, ils se sont rapprochés de nous. La Garenne-Colombes est intéressée puisque cette complémentarité est très intéressante au niveau des structures d'équipements culturels, mais nous pourrions aussi travailler ensemble pour obtenir des prix sur les spectacles et des réductions. Les musiciens garennois pourraient avoir accès aux studios d'enregistrement. Beaucoup de choses complémentaires pourraient se faire.

Au niveau financier, la SPL serait dotée d'un capital de 200 000 € et La Garenne-Colombes y prendrait part à 5,75 %, ce qui représente une dépense de 11 500 € pour la Ville. Ce serait de toute façon la somme maximale que la Ville pourrait éventuellement perdre dans le cas où ce serait un fiasco total. Nous ne sommes engagés qu'à hauteur de cette somme, nous ne pourrions jamais être engagés à hauteur d'une somme plus élevée. Cette SPL serait gérée par un Conseil d'administration composé de 18 membres, dont un membre issu de la Ville de La Garenne-Colombes. Il est demandé au Conseil d'approuver la constitution de cette SPL « centre

événementiel et culturel » et de laisser M. le Maire procéder à tous les actes afférents tels que listés dans le document dont vous disposez.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Je proposerai dans un second temps, après le vote, Mme Bordet comme représentante de la Ville de La Garenne, comme administrateur de cette SPL.

Avez-vous des questions ?

**M. Conway**

Je me félicite de cette démarche qui a été, si j'ai bien compris, proposée par Courbevoie. Je me demandais dans quelle mesure c'est quelque chose qui pourrait être étendu à Colombes avec son théâtre. Pourquoi limiterait-on cette approche qui me paraît aller dans le sens d'une mutualisation intelligente des moyens ?

**Mme Bordet**

Je vous répondrai pourquoi pas mais il faut déjà commencer. Effectivement, Courbevoie a été demandeur à l'origine. Aujourd'hui, on commence avec Courbevoie et dans le futur, pourquoi pas. Commençons petit et grandissons éventuellement par la suite.

**M. le Maire**

Merci, Madame Bordet.

D'autres questions ?

Nous allons avoir deux votes. Le premier consiste à créer la SPL avec toutes les conditions qui vous ont été précisées. Ensuite, nous passerons au vote de l'administrateur.

Sur ce premier point, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34. Unanimité. Je vous remercie.

J'ai reçu la candidature de Mme Bordet pour nous représenter au Conseil d'administration de cette SPL. Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. Conway**

Il n'y a pas d'autres candidats mais je demande le vote à bulletin secret. C'était juste pour illustrer mon côté taquin, Monsieur le Maire.

*(Rires.)*

**M. le Maire.**- Pouvez-vous simplement, pour le procès-verbal, puisqu'il a été indiqué que vous demandiez le vote à bulletin secret, expliciter que vous ne demandez pas le vote à bulletin secret ?

**M. Conway**

C'était une blague à l'approche du 1<sup>er</sup> avril.

*(Rires.)*

**M. le Maire**

Merci beaucoup. C'est clair ainsi.

Nous allons passer au vote. Nous avons une candidate, Mme Bordet. Personne ne demande le vote à bulletin secret.

Nous votons sur la candidature de Mme Bordet. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Bravo, Madame Bordet, ce n'est pas un succès, c'est un triomphe.

*(Applaudissements.)*

**M. le Maire**

Nous avons ensuite Mme Juvin-Marleix qui va nous parler du Conservatoire de musique de La Garenne, convention d'objectifs triennale.

**4.2 - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale avec l'association « Conservatoire de Musique de La Garenne-Colombes » pour la période 2014-2017**

**Mme Juvin-Marleix**

Vous avez voté l'année dernière une convention applicable pour trois ans, au terme de laquelle le Conservatoire s'engage sur aucune liste d'attente à accueillir tout jeune garennois et lui permettre d'avoir accès à la pratique instrumentale ou vocale. L'année dernière s'était posé la question de savoir si nous donnions suite à la demande d'augmentation de 60 000 € de la subvention municipale. Après discussion avec le Conservatoire, nous avons décidé en Conseil municipal de reconduire la subvention que nous avons votée l'année précédente.

Naturellement, nous avons continué les discussions, nous nous sommes revus cette année pour faire un point, et il apparaît qu'un complément de 30 000 € par rapport à la subvention que nous avons votée dans le cadre de la convention triennale est nécessaire cette année au regard notamment des élèves supplémentaires qui sont arrivés au Conservatoire il y a maintenant deux ans. Une quarantaine d'élèves, 39 pour être plus exacte, pour lesquels il convient d'ajouter un complément de 30 000 € par rapport à la subvention de l'année dernière.

**M. Conway**

Je voulais rappeler, puisque vous avez mentionné la convention qui a été votée l'année dernière, que les objectifs ne nous paraissent pas témoigner d'une véritable politique volontariste et ambitieuse, au-delà de veiller à ce qu'aucun Garennois ne demeure sur liste d'attente ou encore la diversification de l'offre dans la mesure où elle correspond à une forte attente des Garennois. Nous n'avons aucune idée de la mesure et de l'explicitation de cette mesure.

Afin de combler ce manque de vision et d'ambition sur le rôle possible du Conservatoire dans le développement de l'activité artistique garennoise, nous avons suggéré les orientations suivantes :

- ouvrir à tous les Garennois l'accès à la musique : revoir les grilles de tarifs à l'aide d'un quotient familial qui n'existe toujours pas afin de remplacer un tarif unique forcément discriminatoire, comme nous le préconisons d'ailleurs pour tous les services offerts par la municipalité ;
- généraliser, comme c'est le cas au Conservatoire de Courbevoie, le prêt de l'instrument pendant toute la première année ;
- mener une politique ambitieuse de sensibilisation en fixant des objectifs concrets de nombre d'élèves par classe d'âge afin de mettre la musique au cœur du développement artistique de la Ville ;
- afficher des ambitions réelles par spécialité dans le cadre de l'intercommunalité et orienter les ressources dans ce sens ;
- insister avec volontarisme sur certains instruments pour lesquels le Conservatoire de La Garenne-Colombes pourrait devenir une référence et rayonner au-delà des limites de la commune ;
- s'interroger sur la nécessité de certaines disciplines en fonction de leur demande (trombone, accordéon, contrebasse) et voir avec les communes environnantes s'il est possible de mutualiser leur enseignement dans une optique de mise en commun et d'efficacité des ressources.

Ce soir, votre proposition d'augmenter de 39 nouveaux élèves reflète bien cette absence de mutualisation. Je voterai donc contre, ce qui explique mon abstention de tout à l'heure. Je vote contre cette augmentation.

#### **M. le Maire**

Merci.

Des réponses ou des remarques ?

J'observerai que le Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes est un conservatoire qui fonctionne bien grâce à son équipe dirigeante et à ses enseignants, que la Ville de La Garenne-Colombes prend en charge une part très importante de son fonctionnement et continue à le faire sur la base de plus de 1 000 € par élève – c'est une moyenne –, et que nous avons eu pour politique constante depuis une dizaine d'années de faire en sorte qu'il n'y ait pas de liste d'attente pour les enfants au Conservatoire de musique.

Le reste peut faire l'objet de débat, mais si nous ne sommes pas d'accord là-dessus, par définition, nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur la vie d'un conservatoire de musique. Nous avons veillé à lui donner des moyens à la hauteur de nos possibilités. Nous ne sommes pas une ville parmi les plus riches, mais en livrant par exemple le théâtre de La Garenne-Colombes il y a quelques mois, nous avons donné un outil supplémentaire au Conservatoire et à d'autres, mais au Conservatoire aussi.

Enfin, depuis 10 ans, nous faisons en sorte que le Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes puisse bénéficier d'un certain nombre de services et d'initiatives. Je pense en particulier au stage à Houlgate, qui a été une création locale et dont tout le monde aujourd'hui se félicite.

Il existe deux possibilités de voir les choses dont celle qui consiste à dire que l'on n'en fait jamais assez. Je vous propose pour une fois d'être optimiste et de voir tout ce que nous avons fait collectivement, ce Conseil municipal, et en particulier cette majorité, en votant d'une manière constante les subventions sans arrière-pensée politique depuis 10 ans à ce Conservatoire de musique, voir ce que nous en avons fait et remercier les professeurs et l'équipe de ce qu'ils ont fait également depuis toutes ces années.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce Conservatoire de musique de La Garenne, qui est un outil indispensable à l'épanouissement des enfants en particulier et d'une certaine idée que nous avons de la famille.

Avez-vous d'autres questions ?

Nous passons au vote. Qui est contre ? 1. M. Conway. Qui s'abstient ? 2. Parti socialiste. Qui est pour ? 31. La majorité et Mme Naturel. Merci infiniment.

Le point suivant, Baptiste Dubois, sur les conventions d'objectifs triennales avec plusieurs associations sportives en particulier, mais pas seulement.

#### **4.3 - Rapport commun :**

**- Conventions d'objectifs triennales entre la Commune de La Garenne-Colombes et les associations sportives « Arts Martiaux Garennois », « Cercle d'Escrime Garennois », « Association de Football de La Garenne-Colombes », « Olympic Garennois V.T.T. » pour la période 2015-2018**

**- Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « La Garenne Jeunesse » pour la période 2015-2018**

#### **M. Dubois**

Nous venons de voter des subventions à différentes associations pour qu'elles puissent toucher la subvention qui donne plus de 23 000 €, qui est temporaire et doit conclure une convention d'objectifs. Pour quatre associations sportives, la convention d'objectifs est arrivée à terme, donc il faut la renouveler. Il y a une nouvelle association avec laquelle on doit conclure une convention d'objectifs, qui est le VTT. Dans le secteur jeunesse, on doit renouveler celle de La Garenne Jeunesse. Cela permettra à ces associations de toucher leurs subventions.

#### **M. le Maire**

Des questions à M. Dubois ? Pas de questions.

Monsieur Dubois, je vous félicite de ce travail à la fois d'optimisation de la dépense publique, qui est indispensable aujourd'hui, et également du caractère extrêmement volontariste du développement de ces associations, en particulier les associations sportives.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34. Unanimité, je vous remercie.

Le point suivant, c'est Mme Fommarty qui va nous parler de l'ASRE.

#### **4.4 - Convention de prestation de service relative au versement par la Caisse d'allocations Familiales des Hauts-de-Seine de « l'Aide Spécifique Rythmes Éducatifs (ASRE) » suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires**

##### **Mme Fommarty**

L'ASRE est l'aide spécifique aux rythmes éducatifs. Quand nous avons mis en place la réforme des rythmes scolaires, comme demandé par le Gouvernement, nous avons rédigé un projet éducatif territorial qui a été validé par les instances (ministre de la Jeunesse et Sport, ministre de l'Éducation nationale), mais aussi par la CAF. Ceci va nous permettre de prétendre à une subvention de la CAF à hauteur de 0,50 € par heure, maximum trois heures par semaine, pour chaque enfant présent dans les ateliers des rythmes scolaires, et maximum 36 semaines par an. Cela fait environ 86 400 €.

Pour bénéficier de cette somme, nous devons signer avec la CAF une convention, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs, pour une durée de deux ans puisque son terme sera le 31 décembre 2017.

Je vous demande de voter pour cette subvention.

##### **M. le Maire**

Vous observerez, Mesdames et Messieurs, que les 50 centimes d'euro par enfant et par heure sont une somme considérable qui nous est allouée pour faire fonctionner les rythmes scolaires et vous aurez observé, mais c'est sans doute un hasard, que cette subvention prendra fin à la fin de l'année 2017. Je vous invite à réfléchir à ce qui pourrait se passer en 2017. C'est la politique de la patate chaude.

Avez-vous des questions concernant ces 50 centimes d'euros par enfant et par heure ?

##### **M. Conway**

J'avais une question : combien d'enfants par animateur en moyenne ?

##### **M. le Maire**

Cela dépend de l'activité et de l'âge.

##### **M. Dubois**

Cela dépend si c'est pour l'accueil de loisirs ou pour les rythmes scolaires. Accueil de loisirs, c'est 1 pour 8 en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire. C'est un peu plus en rythmes scolaires parce qu'on a un PEDT. En fonction (*inaudible*) n'est pas le même. C'est 1 pour 15 et 1 pour 18, en maternelle et élémentaire.

##### **M. le Maire**

De 4 à 18.

##### **Mme Fommarty**

En moyenne, 1 600 enfants fréquentent les ateliers.

##### **M. Conway**

Cela veut dire que, si je fais un calcul rapide, cela représente, par rapport à un coût horaire d'un animateur, un peu moins de la moitié de son coût horaire. C'est cela ? Quand il encadre...

##### **M. le Maire**

De 4 à 18. Avec quatre enfants, cela fait 2 € de subvention et pour 18, cela fait 9 €. On est un peu loin de l'équilibre financier mais quand on aime, on ne compte pas.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour cette recette ? Je vous remercie.

M. Hervo va commencer un feu d'artifice avec quatre présentations. Il va nous parler du plan d'urbanisme de Nanterre. Non content de connaître celui de La Garenne, il va vous présenter le plan d'urbanisme de Nanterre.

## **V - Pôle Services Techniques**

### **Urbanisme**

#### **5.1 - Révision du plan local d'urbanisme de Nanterre - avis de la Ville de La Garenne-Colombes au titre des personnes publiques associées**

##### **M. Hervo**

Rassurez-vous, la Ville de Nanterre qui met en révision son plan local d'urbanisme nous a, comme il se doit, demandé notre avis, mais nous ne l'avons examiné que pour ce qui concernait la Ville de La Garenne dans ses frontières avec la Ville de Nanterre.

Nous avons fait trois remarques. La première est que dans des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui ont un statut moins formel que le PLU lui-même et auxquels on ne peut théoriquement pas déroger, ce PLU de Nanterre prévoit la création de venelles plantées et de voirie dans le secteur du stade Marcel Payen et du cimetière, en particulier, dans un pointillé rouge un peu timide, la création possible d'une voie entre le cimetière et le stade Marcel Payen. Ce serait évidemment fâcheux, soit pour l'un de, soit pour l'autre, soit pour nos deux équipements, si cette voie venait à être réalisée.

Nous proposons d'émettre sur ce PLU de Nanterre un avis favorable, à la réserve près que cette prescription de création de venelles et de voirie qui viendrait compromettre et perturber fortement nos installations communales garennoises soit supprimée.

Une seconde remarque plus formelle est que dans la création d'une zone UL réputée correspondre aux équipements et installations d'intérêt collectif, le document qui est soumis à notre examen n'intègre pas une partie des équipements sportifs du stade Marcel Payen, en particulier le bâtiment du dojo. Nous émettons la remarque que le PLU de Nanterre intègre ces bâtiments, donc que l'ensemble des parcelles qui appartiennent à la Ville de La Garenne et qui sont à usage d'intérêt collectif soient intégrées à cette zone UL qui est particulièrement destinée à recevoir ces équipements.

Enfin, nous avons remarqué que Nanterre, dans ses prévisions d'aménagement du secteur des Groues, c'est-à-dire le secteur qui est connexe au secteur des Champs-Philippe, ne prévoit que des constructions de hauteur modérée analogues d'ailleurs à celles que nous pratiquons dans la ZAC des Champs-Philippe. Dans cette ZAC des Champs-Philippe, nous avons fait une exception : la pointe entre la rue Jules Ferry et la rue des Fauvelles qui se trouve contiguë aux constructions existantes sur la Ville de Courbevoie, qui sont à R+13, R+15 et R+17.

Dans le PLU de La Garenne, nous avons imaginé pouvoir monter à 28 mètres, c'est-à-dire R+7 ou R+8, pas plus, de façon à assurer une transition pas trop brutale entre l'urbanisme courbevoisien et l'urbanisme garennois. Nous suggérons à la Ville de Nanterre d'en faire autant afin qu'il n'y ait pas de discordance dans l'urbain sur ce secteur et pas de choc de confrontation trop brutale entre l'urbanisme de La Garenne et de Nanterre et l'urbanisme de Courbevoie.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable, à ces deux réserves près et à cette suggestion supplémentaire près.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Avez-vous des questions ?

Fondamental. Les conséquences pourraient être importantes avec La Garenne, d'où l'importance de travailler et d'avoir de bonnes relations avec Nanterre, ce qui est le cas avec son excellentissime Maire.

**M. Conway**

Une question : quelle est la position de l'Epadesa par rapport à ce projet ?

**M. le Maire**

Ils sont prêts à tout entendre dès lors que les villes se mettent d'accord. Les remarques que nous faisons là sont des remarques d'aménagement qui ne remettent pas en cause l'aménagement des Groues. À l'échelle de l'Epadesa, c'est un micro-ordonnancement.

Des questions ?

Il faut entendre comme message principal que le stade Marcel Payen, qui est notre stade, dont on disait qu'il déménagerait dans les années à venir pour être relocalisé dans le cadre de l'aménagement par l'Epadesa, ne bougera pas, en tout cas à échelle raisonnable et pas sous l'effet du PLU de Nanterre. C'est une information tout à fait nouvelle et importante, en particulier pour nos footballeurs, tennismen et tous les sportifs, notamment les arts martiaux, qui travaillent sur cette parcelle.

On passe au vote. Qui s'abstient ? 2. C'est dommage parce que ce projet, comme je vous l'ai dit, est l'assurance que nous n'allons pas bouger nos équipements sportifs. 2 abstentions.

**M. Conway**

Je m'abstiens parce que je rappelle que ce projet est arrivé dans nos boîtes aux lettres il y a exactement cinq jours. C'est la conséquence de la non-réflexion possible.

**M. le Maire**

On en parle depuis 10 ans mais vous avez raison.

Madame Naturel.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je pense que les objectifs de la Ville de Nanterre ne sont certainement pas de ne pas avoir un impact sur les infrastructures que nous avons, mais je pense que de toute façon, tout est ouvert, rien n'est fixé, donc je ne me fais pas de souci là-dessus. J'émet une réserve par rapport à notre demande des 27 mètres. Je dirais plutôt R+9.

**M. le Maire**

Ce n'est pas le sujet.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Le fait de demander à autoriser cette hauteur plus importante, à mon avis, est source de problème par rapport à l'Epad qui peut exercer des pressions pour pouvoir imposer une densification et imposer 27 mètres. Or, on devrait pouvoir aménager comme on l'entend et peut-être pas de l'ordre de 27 mètres, mais rester dans des proportions raisonnables. C'est pour cela que j'ai voté une abstention.

**M. le Maire**

L'Epad n'existe plus, maintenant c'est l'Epadesa. De toute façon, le PLU de Nanterre et de La Garenne fixe les hauteurs indépendamment de l'Epadesa, à moins que cela ne change, mais pour l'instant, ce sont des prescriptions qui restent municipales.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est pour cela que nous n'avons pas à leur imposer de changer de PLU.

**M. le Maire**

D'accord, très bien.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 2. Qui est contre ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

C'est pourtant un projet qui est là depuis le début de mon premier mandat, donc cela fait 13 ans déjà.

### **Aménagement urbain**

#### **5.2 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - remise aux copropriétés du 64 rue Jules Ferry, 25 rue des Murgers et du 38 rue Jules Ferry à La Garenne-Colombes des ouvrages réalisés dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe**

##### **M. le Maire**

Le point suivant, M. Hervo toujours, l'aménagement du quartier Champs-Philippe, les remises aux copropriétés du 64 rue Jules Ferry. Un morceau de rue a été refait. Je travaille sous le contrôle de M. Hervo qui va me dire si je me trompe. Ce morceau de rue a été refait. Nous avons dû refaire la clôture de propriété privée et nous redonnons aux propriétés privées, rue Jules Ferry, les clôtures qui leur appartiennent. Il s'agit donc d'un acte de cession.

##### **M. Hervo**

Une clôture d'un côté et un ravalement de l'autre que nous remettons aux copropriétés pour le compte desquels nous l'avons fait.

##### **M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo de compléter.

Avez-vous des questions ?

##### **M. Conway**

J'avais une question parce que vous mentionnez tout à l'heure le retard du programme Marignan. Un mur n'est finalement pas adossé au futur immeuble. Des dispositions ont-elles été prises pour assurer l'étanchéité de ce mur qui est exposé ?

##### **M. Hervo**

Côté Jules Ferry, oui, c'est bien ce qui a été réalisé.

##### **M. Conway**

Côté rue Veuve-Lacroix ?

##### **M. Hervo**

Non. Personne n'est venu se plaindre d'éventuels... Les gens se sont plaints du froid parce qu'il n'y a plus d'isolation thermique mais ils ne se sont pas plaints d'infiltrations. Si cela avait été le cas, nous aurions pris des dispositions pour protéger le pignon. Nous n'allons pas faire une isolation thermique en attendant.

##### **M. le Maire**

Les gens se sont plaints aussi du fait qu'il y avait un recours sur l'immeuble.

##### **M. Hervo**

Ils se sont plaint du retard de l'immeuble, sinon ils auraient eu l'isolation thermique depuis deux ans.

##### **M. le Maire**

Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 34. Je vous remercie de cette unanimité.

Le point suivant est l'opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe et l'acquisition d'une propriété à l'amiable.

#### **5.3 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - acquisition amiable de la propriété sise 70 rue Jules Ferry/avenue Blot à La Garenne-Colombes et cadastrée section B parcelle n° 152 - promesse unilatérale de vente à conclure avec l'indivision Bewa/Bouvet**

##### **M. Hervo**

Simplement, avenue Blot, une acquisition à l'amiable avec la signature d'une promesse unilatérale de vente qui sera suivie d'une réitération par acte authentique, bien entendu.

##### **M. le Maire**

Des questions ?

##### **M. Conway**

Je voterai pour cette décision et je voulais souligner à nouveau l'illustration du changement d'esprit et la manière plus ouverte d'aborder les dossiers, puisqu'en plus, ce sont des sujets de relogement, de mise à disposition différée, etc. On ouvre la négociation et cela semble être un très bon accord pour toutes les parties.

##### **M. Hervo**

C'est bien la preuve que quand on a affaire à des interlocuteurs ouverts au débat, on arrive à diriger. Quand on a affaire à des interlocuteurs qui ne veulent pas causer, c'est plus difficile, effectivement.

##### **M. le Maire**

Merci. M. Hervo fait référence aux deux parties de négociation.

##### **M. Conway**

C'est toujours facile de traiter de borné celui qui n'est pas d'accord avec vous. Je rappellerai simplement un exemple très concret qui a été fait au Conseil municipal dont j'ai rapporté les faits et qui, si la personne ne s'était pas défendue, aurait mené à une véritable spoliation de son bien. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et je m'en félicite, mais ne refaites pas l'histoire à l'envers.

**M. le Maire**

Merci. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Le dernier point, Monsieur Hervo.

**5.4 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe – résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004**

**- Approbation du projet d'avenant n° 2 au protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue le 20 décembre 2004 entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en date du 11 janvier 2013 et de ses annexes**

**- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 au protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue le 20 décembre 2004 entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en date du 11 janvier 2013 et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique**

**M. Hervo**

Il s'agit de mettre le point final à l'affaire de la résolution de la concession d'aménagement entre la Ville de La Garenne et la SEM 92, qui avait fait l'objet d'un protocole dont nous avons abondamment parlé dans cette Assemblée. Ce protocole prévoyait une clause de revoyure conduisant au solde des comptes. Nous vous proposons un avenant numéro 2 qui, *a priori*, n'a aucune raison de ne pas être le dernier, qui apure cette situation avec la SEM 92 en ce qui concerne la résolution exclusivement et qui conduit à un versement à la commune de la part de la SEM 92 du reliquat des comptes s'élevant à 1 080 465,47 €. Il y a beaucoup d'autres ajustements à caractère purement technique mais l'important est de mettre le point final au décompte financier entre la SEM 92 et nous-mêmes, et de récupérer ce million que la SEM 92 avait perçu et qu'ils devaient nous reverser.

**M. le Maire**

Des questions pour M. Hervo ? Pas de questions.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui est pour ? 30.

**VI - Divers**

**6.1 - Décisions**

N°2015/039 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Samuel Locus.

N°2015/040 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réhabilitation des menuiseries au sein des équipements publics de la Commune de La Garenne-Colombes.

N°2015/041 : Marché à procédure adaptée relatif à la préparation, à l'abattage, à l'essouchage, à la fourniture et à la plantation d'arbres sur le territoire de la Commune de La Garenne-Colombes.

N°2015/042 : Attribution d'une concession funéraire n°18323.

N°2015/043 : Contrat avec l'association « Compagnie Compas Austral » relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 4 février 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/044 : Avenant n° 1 au marché n°AOO-2013-13 relatif à l'entretien des espaces verts pour la Commune de La Garenne-Colombes.

N°2015/045 : Contrat avec la société Mac Productions relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 27 mars 2015 au Théâtre de La Garenne.

N°2015/046 : Convention avec l'association « Les petits débrouillards d'Ile-de-France » relatif à la programmation de deux ateliers prévus le samedi 31 janvier 2015 à la médiathèque municipale dans le cadre du festival départemental « La science se livre ».

N°2015/047 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de la Garenne, en faveur de Neutra Production.

N°2015/048 : Contrat avec l'association Compagnie Grand Théâtre, relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le jeudi 19 février 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/049 : Attribution d'une concession funéraires n°18318.

N°2015/050 : Contrat avec l'agence de médiation scientifique « Antecia » relatif à la programmation d'une conférence prévue le mardi 10 février 2015 à la médiathèque municipale dans le cadre du festival départemental La Science se livre.

N°2015/051 : Contrat de ligne de trésorerie de 3 M€.

N°2015/052 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de tapis de fleurs pour l'été 2015.

N°2015/053 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'Honneur du Théâtre de la Garenne en faveur de l'association Olympic Garennois Natation.

N°2015/054 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Pang Yang.

N°2015/055 : Contrat avec l'association Cadence Brillante relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 20 mars 2015 Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N°2015/056 : Contrat avec La Compagnie de la Dandinière relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le jeudi 26 février 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/057 : Convention relative à la mise à disposition du domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association Conservatoire de Musique de La Garenne-Colombes.

N°2015/058 : Convention relative à la mise à disposition du domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'association Amicale des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (A.E.G.C.).

N°2015/059 : Avenant n° 1 au contrat (n°2015/01/2198 GF/GRH) de maintenance et d'assistance à l'utilisation des logiciels de gestion des finances et des ressources humaines.

N°2015/060 : Avenant n° 1 au contrat de licence, de maintenance et d'assistance à l'exploitation du logiciel Sirius de la société Alcion pour la gestion de la billetterie du Théâtre de La Garenne.

N°2015/061 : Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur du collège Les Vallées.

N°2015/062 : ANNULE

N°2015/063 : Prémption des lots 8 (un local d'activité de 15,01 m<sup>2</sup>) et 137 (une cave) sis dans la copropriété du 23 rue Pasteur, cadastrée section D numéro 266, déclaration d'intention d'aliéner 2014/557 enregistrée en mairie le 22 décembre 2014.

N°2015/064 : Contrat avec l'association Compagnie Double Z relatif à l'organisation d'un spectacle pour les seniors prévu le mardi 3 mars 2015 au Théâtre de La Garenne.

N°2015/065 : Contrat avec l'Institut de Pratiques Philosophiques relatif à la programmation de petits-déjeuners philosophiques prévus les samedis 14 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai et 13 juin 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/066 : Contrat avec l'association Venez Danser relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 15 mars 2015 au Théâtre de La Garenne.

N°2015/067 : Marché à procédure adaptée relatif à la location d'une structure provisoire d'information pour la ZAC des Champs-Philippe.

N°2015/068 : Contrat d'utilisation du service Paybox de la société "Point Transaction Systems SAS" pour le paiement en ligne des places pour le Théâtre de La Garenne.

N°2015/069 : Contrat avec la SARL Flèche Productions relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 3 avril 2015 au Théâtre de La Garenne.

N°2015/070 : Contrat avec Temal Productions relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 13 mars 2015 au Théâtre de La Garenne.

N°2015/071 : Marché à procédure adaptée relatif au contrôle périodique des équipements du centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate (14).

N°2015/072 : Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien et la maintenance du monte-plats du centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate.

N°2015/073 : Contrat avec l'association Raconte-Moi Autrefois pour l'exposition d'une épicerie publicitaire dite Ancienne le dimanche 22 mars 2015 place de la Liberté.

N°2015/074 : Contrat avec l'association Artemuse relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 25 mars 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/075 : Marché à procédure adaptée relatif aux prélèvements et analyse de légionelles dans divers points d'eau des bâtiments communaux.

N°2015/076 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'Honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du centre de gestion de copropriétés CGC de Bois-Colombes.

N°2015/077 : Contrat avec l'association « Compagnie Compas Austral » relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 11 mars 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/078 : Contrat avec « La Boulevard Lannes Company » relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 15 avril 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/079 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du théâtre de La Garenne, en faveur de la société Technip France.

N°2015/080 : Contrat avec l'association Eclat de rêves relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 1er avril 2015 à l'école élémentaire Sagot-Voltaire.

N°2015/081 : Contrat avec La Compagnie Diaxasso Ensemble relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 4 mars 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/082 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate (Calvados).

N°2015/083 : Contrat avec « les gens de la terre » relatif à l'organisation d'une animation La Ferme à la Ville prévue le dimanche 22 mars 2015 Place de la Liberté.

N°2015/084 : Avenant n° 1 au marché n°MAPA/2014/BAT/13 relatif aux travaux de désamiantage, de déconstruction et de dépollution de la ZAC des Champs-Philippe.

N°2015/085 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement de la tuyauterie du sous-sol de la crèche Jean Bonal à La Garenne-Colombes.

N°2015/086 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement du déshumidificateur de la piscine Claude Chedal-Anglay.

N°2015/087 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'office principal du Théâtre de La Garenne, en faveur de la société Business Traiteur.

N°2015/088 : Contrat avec Mac Productions relatif à un concert de Jazz in La Garenne prévu le vendredi 17 avril 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/089 : Contrat avec Monsieur Didier Faget relatif à l'organisation d'une conférence prévue le vendredi 3 avril 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/090 : Contrat avec la Polycompagnie relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le dimanche 15 mars 2015 à l'auditorium de la médiathèque municipale.

N°2015/091 : Contrat avec l'association Acrocs Productions relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 18 mars 2015 à la médiathèque municipale.

N°2015/092 : Contrat avec l'association Tous en scène relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 29 mai 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Le dernier point à l'ordre du jour est ce que l'on appelle les décisions du Maire. Avez-vous des questions sur ces décisions du Maire ?

**M. Conway**

J'ai une question sur la décision n° 63 qui est une préemption.

**M. le Maire**

C'est la préemption d'un local commercial dans la propriété du 23 Pasteur pour 51 000 € en vue de préserver la vocation commerciale du bien, ce qui ne semblait pas être le cas des futurs acheteurs, même si je suis un peu sec sur cette question. Nous sommes de toute façon dans un périmètre de préemption très large.

Avez-vous d'autres questions ?

**M. Conway**

Ma question portait là-dessus. Si je peux avoir des précisions après le Conseil ? C'était aussi de savoir quel était le prix proposé. 51 000 €, c'est notre préemption ?

**M. le Maire**

Oui.

**M. Conway**

L'acheteur était au même prix ?

**M. le Maire**

J'avoue que je ne sais pas. Nous allons regarder. Plus 5 000 € de frais d'agence. Je crois que nous sommes au même prix globalement. On est dans un périmètre de préemption. La rue Pasteur est pour nous une rue importante où nous avons préempté de très nombreux biens depuis une dizaine d'années et acquis à l'amiable.

Avez-vous d'autres questions ?

Avant de nous quitter, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous faire un avis. L'avis concerne la Commission d'appel d'offres qui devra être réunie. Les membres vont recevoir un petit courrier signé par le Président de la Commission d'appel d'offres, cela a été fait aujourd'hui, mais autant vous le dire et notez-le dans vos agendas, c'est le 9 avril à 11 heures. L'ordre du jour, je crois, porte sur les ordures ménagères. Le 9 avril.

Évidemment, je voulais féliciter Madame le Conseiller général de sa brillante élection avec sa suppléante.

*(Applaudissements.)*

Je voulais aussi féliciter les candidats malheureux, mais qui n'ont pas démerité et qui ont fait de très beaux scores, Mme Courty et Mme Naturel.

*(Applaudissements.)*

Je vous souhaite une bonne soirée. Je trouve que nous nous en tirons bien sur l'heure, je croyais que nous serions plus longs. Il n'y a pas de questions au Maire, je crois.

Merci infiniment.

*La séance est levée à 21 heures 55.*